MONTREAL. 20 FEVRIER 1915

Aimez-vous tous les jours une exquise cuisine
Aux sons d'airs entraînants de musique divine?
Au "Café Parisien" vous serez bien servis
Et vous en sortirez satisfaits et ravis.
PARKER BROS.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.
Victor HUGO.

6me Année. No. 7 — Rédigé en Collaboration — Cinq Sous le Numéro

RELIGION ET POLITIQUE

Tous les journaux français du Canada sont dénoncés du haut de la chaire, à l'exception du "Devoir", du "Droit", de la "Vérité", et de l'"Action Sociale"

VEUT-ON SOULEVER UNE GUERRE RELIGIEUSE AU PARTI LIBERAL ?

Les chefs de notre parti devraient en appeler au Délégué Apostolique à Ottawa

Deux ou trois de nos lecteurs du district de Québec nous ont déjà écrit, il y a quelque temps pour nous signaler l'extraordinaire campagne qui se mène dans cette partie de la province, au nom de Dieu et au nom de l'Eglise, en faveur de certains journaux politiques, dont le "Devoir et l'"Action Sociale". Et le 5 décembre notamment, nous publiions, sous le titre: "L'abonnement obligatoire", une lettre de Kamouraska, exposant les méthodes d'intimidation auxquelles on avait recours pour extorquer à de pauvres cultivateurs le prix d'un abonnement à l'"Action Sociale".'

"A Saint-Philippe, racontait entre autre chose notre correspondant, un cultivateur du nom de Morneau, refusait de s'abonner, alléguant qu'il lisait le "Soleil" et d'autres journaux.

"Le "Soleil" est un mauvais journal, répondit l'abbé D..., il n'y a que l'"Action Sociale" qui soit recommandée par les autorités ecclésiastiques, et si vous n'obéissez pas à ces autorités, vous vous exposez au châtiment du Ciel, parceque je viens ici dans votre maison comme le représentant de Dieu lui-même, qui a dit dans l'Evangile: "qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise", et si vous persistez à refuser de prendre un abonnement vous ne devrez pas être surpris si les pires malheurs vous accablent, vous et les vôtres."

Nous n'osâmes, à ce moment, dénoncer comme on nous le demandait cette campagne, parce que les documents irréfutables nous manquaient. Mais le "Courrier de Montmagny" nous apporte ce qui nous faisait défaut.

Voici intégralement ce que nous lisons dans ce journal en date du 5 février courant sous le titre: "Quel journal lisez-vous?" :

"M. l'abbé T. Dumas, missionnaire diocésain, a donné, dimanche dernier, le sermon à la grand'messe, ainsi qu'après Vêpres, à la réunion des membres du Tiers-Ordre.

"M. l'abbé Dumas sera parmi nous toute la semaine. Il vient à Montmagny, comme il va ailleurs, envoyé par l'autorité ecclésiastique. Sa mission consiste principalement à annoncer l'oeuvre si importante de la presse catholique.

"Dans l'instruction si pleine de conviction et de doctrine qu'il a fait entendre du haut de la chaire le matin, le prédicateur des oeuvres sociales catholiques a mis toute la population de Montmagny en garde contre les journaux dangereux et les journaux mauvais. Les journaux dangereux entrent dans la catégorie des journaux jaunes et vice-versa. Leurs rédacteurs se disent bien catholiques pourtant; ils affectent même de l'être, afin de distiller plus aisément à leurs trop nombreux lecteurs hélas! le poison de l'indifférence envers l'Eglise, le Pape, les Evêques, le clergé en général. Ce sont de ces journaux qui ne manquent jamais d'annoncer à grands frais le plus de sport, le plus de théâtre, le plus d'amusement, — entendez amusement plus ou moins licite, — possible. A côté du portrait du cardinal Bégin, du Pape ou d'un évêque on annoncera avec un malin plaisir une sorte de défi envers la cause de la Tempérance — le maudit "gin croix rouge" ou "croix d'or", et l'un de ses contenants, un immense et sale flacon à la marque anglaise, canadienne ou hollandaise. Et avec cela on se croit bon catholique, catholique fervent.

"On se fiche pourtant, bien peu, de mettre ainsi sous les yeux des lecteurs de ces annonces alléchantes qui sont pour les buveurs s'il s'agit de boisson, pour les mondains ou mondaines s'il s'agit de luxe, pour les amateurs passionnés de plaisir s'il s'agit de théâtre défendu, des occasions de péché purement et simplement.

"Et M. l'abbé Dumas a conclu de là la nécessité et à l'obligation pour tout catholique de rejeter tout journal — bon... je n'ose pas le dire — disons plutôt indifférent, bien plus, dangereux pour la foi et les bonnes moeurs, et de s'abonner à une feuille vraiment religieuse, à un journal qui soit sous la surveillance immédiate ou quasi-immédiate de l'Eglise ou de ses ministres.

"Chers amis de Montmagny, le journal franchement catholique existe dans notre pays: qu'il s'appelle le "Devoir" de Montréal, le "Droit" d'Ottawa, la "Vérité" ou l'"Action Sociale" de Québec.

Par conséquent, les journaux jaunes —je ne vous en nomme pas, vous comprenez, n'est-ce pas? — il faut coûte que coûte les laisser dans leurs ateliers. Voulez-vous obéir ou non à l'autorité de votre évêque qui vous l'ordonne au nom de Dieu, et au nom de vos plus chers intérêts? Si oui, abonnez-vous au journal catholique, qui dit la vérité toujours ou s'il s'est trompé, qui se rétracte le lendemain, qui ne fait pas de la "fameuse politique" le but unique de sa rédaction journalière.

"M. l'abbé Dumas passe chez vous en faisant le bien, en servant la bonne cause: écoutez-le."

Et voilà comment en un tour de passe-passe savant, onctueux et mielleux, tous les journaux français sont dénoncés du haut de la chaire, tous, exception faite pour le "Devoir", le "Droit", l'"Action Sociale" et la "Vérité", tous, y compris la "Presse", dont les colonnes débordent tous les jours de noces d'or sacerdotales, de fêtes de la Soeur Supérieure, y compris la "Patrie", pour qui, au point de vue impérialiste, les mandements sont paroles d'évangile, y compris le "Canada", d'une si austère orthodoxie, y compris le "Soleil" qui se scandalise si fort des paroles de M. Armand Lavergne "sur les curés", y compris même l'hypocrite "Evénement", qui ne peut prononcer le nom de M. Godfroy Langlois sans se signer, tous journaux soumis et obéissants, dont l'échine est courbée depuis toujours, prêts à recevoir les coups de fouet qu'on ne leur ménage pas et, comme les bons chiens, heureux quand même de lécher les bottes du maître.

Oui, voilà des journaux qui ont protesté chaque fois que nous avons écrit qu'ils n'étaient pas libres, qu'ils étaient au contraire bâillonnés. Nous compterons ensemble combien d'entre eux vont se rébiffer devant cette dénonciation du haut de la chaire "au nom de l'autorité de l'évêque qui l'ordonne au nom de Dieu." Ah! la liberté des journaux dans notre province, parlons-en! Justement voici un fait tout récent qui va nous servir de preuve.

Au lendemain de la publication du rapport Mercier dans les journaux, le "Pays" qui porta l'accusation dans cette affaire et qui depuis un an fut constamment sur la brèche pour faire agir les commissaires d'écoles, publia un article sur lequel nous voulions attirer l'attention. J'ai essayé moi-même de faire insérer dans la "Presse", dans la "Patrie" et dans le "Canada", une annonce— que nous étions prêts à payer au plein tarif — contenant ces simples mots: "Ne manquez pas de lire les commentaires du "Pays" en marge du rapport Mercier!"

Ce ne fut pas possible. Le directeur de l'un de ces journaux m'avoua ingénument sa crainte de l'archevêché.

Eh bien! voilà où nous en sommes dans la province de Québec! Les journaux ne peuvent même pas — en annonce payée—recommander la lecture d'un article de journal autour d'un scandale de "boodlage" de peur de déplaire aux autorités religieuses.

Et ces mêmes journaux si soucieux de ne pas déplaire à l'archevêché n'en sont pas moins dénoncés du haut de la chaire comme dangereux et mauvais, comme trop peu catholiques pour être lus par des catholiques!

Ah! dans quel pétrin tout de même, nous les retrouvons tous ces journaux qui font de l'hypocrisie sur le dos du "Pays", qui ignorent notre journal et qui n'ont que mépris pour nous.

* * *

Le "Pays" n'a aucun intérêt personnel à intervenir dans cette malheureuse affaire, et si elle se bornait à une dispute entre l'autorité religieuse et tels ou tels journaux au sujet de questions de dogme ou de discipline, nous nous rappellerions que notre programme nous interdit absolument de nous immiscer dans les choses religieuses. Mais le fait de condamner ainsi toute la presse canadienne au bénéfice de deux ou trois organes, politiques quoi qu'on dise, devient purement et simplement une manoeuvre politique et nous ne pouvons nous empêcher de voir qu'elle atteint surtout le parti libéral.

Sans doute la "Patrie" et l'"Evènement" sont compris dans cette condamnation en bloc, mais l'"Action Sociale" et le "Devoir" restent là pour se diviser la besogne contre notre parti. Et si la "Presse", le "Soleil" et le "Canada" disparaissaient, ce n'est toujours pas la "Vérité" qui se chargera de faire les luttes du parti libéral.

Personne ne nous contredira quand nous affirmerons que le "Devoir" est avant tout un organe politique, et je crois bien que là-dessus toute discussion est oiseuse. Quant à l'"Action Sociale", nous admettrons si l'on veut que la casuistique religieuse est son fort, mais on nous concèdera qu'elle met toute l'astuce de ses subtilités et tout l'arsenal de ses distinguos au service des ennemis du parti libéral. Ne réprimandait-elle pas tout récemment un député libéral qui avait eu l'audace de se proclamer "de l'école de Laurier"?

Faut-il donc conclure que ces membres du clergé, en recommandant du haut de la chaire de vérité ces journaux ennemis du parti libéral et en dénonçant tous les journaux libéraux veulent délibérément soulever la guerre religieuse contre notre parti, contre nos chefs, contre Laurier et Gouin qui pourtant, nous le disions ici même la semaine dernière, n'ont eu depuis quinze ans que courbettes, flatteries et concessions pour le clergé de ce pays?

On le dirait vraiment.

Nous ne pouvons nous empêcher de trouver absolument extraordinaire cette mission politique dont est chargé M. l'abbé Dumas par les autorités religieuses.

Et nous ne pouvons concevoir que l'on mette ainsi la religion au service de la politique.

On aura beau ergoter tant que l'on voudra, les prêtres qui, non seulement recommandent, mais imposent la lecture du "Devoir" au nom de Dieu, de la religion et des évêques, couvrent l'idée nationaliste de leur soutane et on ne nous fera jamais croire que la lecture des articles de M. Bourassa est plus utile au salut des âmes que la lecture des articles du "Canada", de la "Presse" et du "Soleil".

C'est pourquoi nous protestons respectueusement mais fermement contre l'ingérence de la religion dans la politique et si les organes officiels du parti libéral, qui ne sont guère habitués à pratiquer la liberté, hésitent à revendiquer leurs droits et à protester contre cet ostracisme, le "Pays", journal absolument désintéressé en l'occurrence se fait un devoir d'élever la voix et de faire entendre un cri de protestation, au nom de la liberté de la presse.

Que du haut de la chaire, le clergé recommande la lecture des "Semaines religieuses", des "Annales de la propagation de la foi", du "Messager du Sacré-Coeur" ou du "Bulletin Paroissial", nous n'avons rien à y voir, mais quand il s'agit de feuilles politiques, c'est autre chose et nous avons au moins le droit de crier que c'est là de l'influence indue.

Les chefs du parti libéral devraient en appeler au Délégué apostolique du Saint-Siège à Ottawa.

UN VIEUX ROUGE.

—:o:—

Les Zeppelins

Par M. Georges Clémenceau

Il faut bien dire un mot des "Zeppelins", puisque ces engins meurtriers du "Kollossalisme" allemand frappent l'imagination, et que Londres et Paris, si l'on en doit croire encore la presse "boche", en seraient menacés. A ne considérer que l'idée qui les mit en oeuvre, ils décelaient assez l'énormité du plan d'offensive qui embrassait simultanément l'Angleterre, la France et la Russie, pour que l'attention des dirigeants de la Triple-Entente s'éveillât aux formidables préparatifs d'agression dont leurs pays étaient l'objet.

On a fait un si grand tapage autour de ce monstrueux instrument de dévastation, qu'après cinq mois de guerre où, militairement, il a surtout brillé par son absence, beaucoup se demandent s'il ne réserve pas à l'imagination allemande une (toujours colossale) déception. Sous ses très fortes qualités d'esprit, dépares par tant de défaillance morales, le germanisme a pour trait principal d'avoir manqué de mesure. De ce point de vue, le Zeppelin est un symbole où le pangermanisme populaire s'est immédiatement reconnu. On voyait jadis, à Berlin, une carte postale où, mue par un petit ressort, une grosse machine aérienne s'élançait du voisinage de Hambourg pour aller tomber au milieu de Londres anéanti. Ce jeu d'enfants tourna beaucoup de têtes, et nous avons assez vu que même de faibles "intellectuels" s'y étaient laissé prendre. Toute faute s'expie et, lorsqu'elle est de cette dimension, l'erreur ne saurait échapper à une réparation correspondante.

La méprise capitale du manque de mesure, où Delphes sut si bien reconnaître le vice profond de notre humanité, entraîne fatalement à sa suite une série de faux jugements, par l'action simultanée desquels nous sommes tout à fait projetés hors de l'orbite des possibilités humaines. S'il ne commence à le soupçonner déjà, le peuple allemand, à défaut de son "Kaiser", aura bientôt l'occasion de se convaincre que la planète n'a pas été formée exclusivement à l'usage de Guillaume II. L'échec éventuel de ces Zeppelins pourrait être, à cet égard, un commencement de révélation. Je dis éventuel parce qu'il faut réserver l'avenir. Mais à ne considérer jusqu'ici que les résultats obtenus, — en si prodigieuse disproportion avec les espérances qui firent la popularité de l'inventeur, — il est permis de concevoir des doutes sur la réalisation des cataclysmes effroyables qui nous étaient annoncés.

Les ingénieurs ont fait ressortir toute l'incertitude de l'énorme et délicate machinerie qui doit entrer en lutte contre tant d'éléments. Je ne m'y arrête pas. Ce que je veux retenir comme un indice de faiblesse morale chez nos adversaires, c'est la grande entreprise d'universelle forfanterie dont "la maîtrise de l'air" fut le point de départ dans le détraquement de l'équilibre intellectuel dont se vantait la Germanie. C'est toujours un malheur de se mentir à soi-même: surtout si le résultat est de s'en faire accroire démesurément sur ses propres moyens.

Pour ma part, lorsque j'ai vu la presse allemande proférer tant d'effrayantes menaces contre l'Angleterre, annoncer la totale subversion de l'Empire britannique et se préparer à fêter la destruction de Londres, comme fit le peuple de Paris aux ruines de la Bastille, je me suis demandé quelle part d'auto-intoxication il pouvait y avoir dans ces ridicules vantardises. En tout cas, nos Germains ont parlé plus haut qu'ils n'étaient en état de faire, si nous en jugeons par le résultat, — nul jusqu'à présent. Il se peut que, dans des circonstances exceptionnellement favorables, ces coûteux et fragiles engins de meurtre en masse arrivent à produire une importante effusion de sang sur des populations de non-combattants, mais pour quel autre avantage que d'accroître, dans tous les pays civilisés, l'horreur, l'exécration du nom allemand?

Dans l'antique sauvagerie dont l'Allemagne tente de prolonger l'inconscience parmi nous, la violence brutale pouvait être le dernier mot des choses, faute du contrepoids d'une force morale. Ce temps-là est passé, quoi qu'en puisse croire le Kaiser, et quand il proclame — angoisse tout au fond de lui-même — qu'il affronte le monde entier, qu'est-ce que cela veut dire, sinon qu'il sent là conscience même des pays neutres en revolte contre lui? Il continue sa course à l'abime parce que, sur l'effroyable pente où il a lancé son pays, il n'y a plus où se reprendre, où s'arreter. Aussi, quand je vois sa menace s'enfler, c'est, me semble-t-il, qu'il sent sa puissance d'action decroitre, et qu'il essaye de remplacer, par le bruit, l'manité de sa violence.

Il voulut arriver jusqu'a Calais, cela n'est pas douteux, — probablement pour donner plus de chances a ses engins de l'air, comme a ses sous-marins. Mais de quel tonitruant apvareil de beuglements jouranstiques il accompagna cette tentative désesperee! Nos oreilles en retentissent encore... Pour aboutir a quoi? à rien. Car je ne peux compter pour une grande victoire le haut fait d'aller tuer des enfants dans leur lit sur les cotes de l'Angleterre. Peut-il faire mieux dans cet ordre d'idées? C'est possible. Dans les guerres de jadis, les pères, succombant, leguaient la vengeance a leurs fils. Ici ce seront les mères saignantes et les bebes dechires par les bombes du Kaiser qui seront vengés par tout ce qu'il pourra rester de parents. L'Allemagne aura change l'ordre du monde dans la succession des devoirs.

Ce que j'ai accueilli, comme un signe favorable pour nous, c'est l'interprétation officielle qu'a osé publier le grand état-major allemand de notre échec de Soissons. Si je croyais que ce léger revers pût avoir de graves conséquences pour nous, je ne le voudrais pas cacher à mon pays, même si je devais me heurter à la censure. Mais tous ceux qui raisonnent n'ont pu voir là qu'un de ces accidents de guerre, où la faute des hommes peut entrer pour une part que nous ne saurions présentement déterminer. Mais qu'un succès de raccroc, dans une affaire où trois brigades seulement furent engagées, soit donné, par l'état-major allemand, pour une victoire analogue à celle de Saint-Privat, cela éclaire, à mon avis, d'une décisive lumière, la situation morale de nos ennemis. Quoi donc! Ils en sont là d'être obligés de travestir en Austerlitz une rencontre sans conséquence stratégique! Ils ont à ce point besoin d'une victoire qu'ils en font une avec n'importe quoi! Tressez-vous cette innocente couronne, ô guerriers. Après vos retentissantes défaites de la Marne et des Flandres, cette facile consolation peut vous être laissée. Nous puiserons dans la réalité des faits la leçon qu'ils comportent, et nous vous montrerons que nous en avons profité.

Ce n'est pas, bien entendu, que ces réflexions nous induisent à sous-estimer l'adversaire. M. Pichon, dans un excellent article du "Petit Journal", réagit justement contre une disposition qui serait tout particulièrement dangereuse en ce moment. Il faut s'appliquer à voir clair partout et toujours. Tout n'est pas menace vaine de ce qui nous vient d'Allemagne. Part des fanfaronades faite, il reste des réalités. La guerre sera longue encore, en dépit des prédictions de quelques officiers généraux que j'aurais préférés silencieux, et le temps que cette lutte noire nous demande encore, c'est une suite de souffrances à patiemment supporter.

J'ignore, si, comme le croit M. Pichon, la tentative sur Calais sera recommencée. Je ne sais pas davantage ce qu'il peut y avoir de vrai dans la fabrication annoncée de sous-marins allemands à grand rayon d'action. Arrivés où ils en sont, nos ennemis n'ignorent pas que la victoire est désormais impossible, mais ils ne sont pas, ils ne peuvent pas être à bout de volonté. Ne leur laissons pas les chances du "beau désespoir" qui secourut Horace à l'heure même où il se voyait vaincu.

G. CLEMENCEAU.

(De l'Homme Enchaîné").

—:o:—

La Lettre du Père Whelan

La question du français dans l'Ontario est une question de langue et non de religion

Serait-ce nous qui aurions provoqué ces frictions?

La lettre ouverte du Père Whelan au cardinal Bégin et à Sir Lomer, a causé, cette semaine, une émotion sérieuse dans la province de Québec. Elle expose la version du clergé catholique irlandais dans toute cette affaire, version jusqu'ici totalement inconnue, du moins dans notre province.

Et après cette lecture, on se rend compte plus que jamais que la question des écoles d'Ontario, ce n'est pas une question de religion mais une question de langue.

Le Père Whelan le déclare très nettement:

"Nous nions aux Canadiens-français qui font de telles descentes contre le système éducationnel d'Ontario, le droit de déclarer, au nom de l'Eglise catholique, une guerre de religion contre le gouvernement de cette province. Nous protestons parce qu'ils traînent la religion dans cette agitation de langues; nous protestons parce qu'ils lient leur cause à celle des écoles séparées, nous réprouvons leurs méthodes comme étant non-catholiques. Nous affirmons que seule, la hiérarchie catholiques de l'Ontario a le droit de déclarer une guerre religieuse à travers une province entière, contre une loi ou règlement du gouvernement d'Ontario."

Et de fait, nul n'a jamais contesté la légalité de l'existence des écoles séparées; toute la dispute se fait autour des écoles bilingues.

Les Canadiens-français veulent, et c'est leur droit, que leurs enfants apprennent le français à l'école; les Irlandais, eux, et c'est également leur droit, ne veulent pas de français. Or, comment plaire à tout le monde, comment enseigner et ne pas enseigner le français dans les mêmes écoles puisque Irlandais et Canadiens-français vont les uns et les autres aux écoles séparées?

Là est toute la chicane.

Dans la province de Québec, nous en avons fait une lutte religieuse et nous avons mobilisé toute notre race au nom de la religion. La lettre du Père Whelan, sans refroidir le zèle de personne, la dirigera cependant d'un autre côté. Nous ne nous battrons pas parce que les droits des catholiques sont méconnus, mais parce que les droits du français le sont.

Et l'on peut être assuré que présentée de cette façon, notre requête aurait plus de chance d'être agrée.

Il semble que depuis le commencement de la lutte nous ayions pris plaisir à aigrir l'élément anglo-ontarien contre nous en déchaînant une lutte dont le caractère était beaucoup plus religieux que national et cela sans aucune raison.

Le Père Whelan a aussi mis le doigt sur une plaie purulente, je veux parler du "Droit", ce journal castor et dévot dont le but dans l'Ontario, comme celui de l'"Action Sociale" dans Québec est de créer à propos de tout et de rien des questions religieuses. C'est le "Droit" plus que tout autre qui est parvenu à faire donner à la lutte actuelle le caractère religieux; et il a une façon délicieuse de mettre les pieds dans les plats qui n'appartient qu'à lui.

Que penser, par exemple, de cette façon d'expliquer l'envahissement de quelques comtés de l'Ontario par l'élément français:

"A peu près dans le même temps aussi les familles canadiennes-françaises des comtés limitrophes de la province de Québec commençaient, l'envahissement des comtés de Prescott, Russell et Glengarry, CHASSANT DEVANT EUX LES USURPATEURS DE CE SOL FRANCAIS ET CATHOLIQUE."

(Extrait du "Droit" du 6 décembre 1914, et cité par le Père Whelan).

C'est ainsi que l'Ontario se trouve sol français et catholique et que les Anglais qui l'habitent ne sont que des usurpateurs. Charmante façon de demander un peu de justice!

Dans l'historique de toute la dispute qu'a faite le Père Whelan, nous trouvons des affirmations que nous aurions voulu voir niées immédiatement, celle-ci, par exemple:

Le bon évêque, (Mgr Duhamel) n'a jamais relâché sa propagande pour la suprématie de sa race et de sa langue, allant même jusqu'à supprimer l'usage de l'anglais dans ses communications au clergé de langue anglaise, bien que ceux-ci avec leur peuple fussent et soient encore dans le diocèse d'Ottawa une minorité plus respectable que les Canadiens-français ne le sont par rapport à l'ensemble de la population.

Malheureusement, l'on a fait silence sur cette lettre.

Pour nous, il est évident que si cette chose est vraie, et les autres qu'affirme le Père Whelan, c'est nous qui avons provoqué ces frictions actuelles entre les deux éléments catholiques de l'Ontario. Et nous sommes mal venus a nous plaindre aujourd'hui de l'indifférence ou même de l'antipathie de l'élément irlandais.

Mais un point reste et restera toujours: nos compatriotes de l'Ontario ont droit de faire enseigner le français à leurs enfants, à l'école, ils le veulent et ils l'obtiendront.

Mais, pour l'amour de Dieu, ne déplaçons pas la question en y mêlant toujours une question religieuse.

Jean BRISSON.

—(*)—

DIRE QUE...

L'Assemblée Législative vient de passer une loi pour permettre aux commissaires d'écoles de toute la province de pourvoir à l'inspection médicale des écoles.

Et dire qu'il y a dix ou douze ans, cette même inspection médicale scolaire était tenue pour une mesure maçonnique par la "Croix" de Montréal et la "Vérité de Québec.

COMMENT EXPLIQUER CELA?

Juste au moment où nous publiions la réponse de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, France, à ceux qui parlent comme s'ils assistaient aux conseils de Dieu et comme s'ils étaient les procureurs du Bon Dieu, l'"Action Sociale" publiait sous le titre "Combien vrai!" les lignes suivantes, écrites, paraît-il, par un bon curé de Touraine:

"Que de deuils et de larmes dans toute la France et dans la pauvre Belgique, que de ruines et de désastres! c'est le fléau de Dieu qui passe et qui châtie notre pauvre France des longues années d'impiété et de politique sectaire."

A notre tour de demander, après Mgr Mignot, comment il se fait que la catholique Belgique est encore plus meurtrie que la France?

——(*)——

CRUELLE ENIGME

L'on nous signale une erreur commise la semaine dernière par notre collaborateur Cyprien dans son article sur la fusion des Commissions scolaires.

"Sans l'opposition de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, affirmait Cyprien, la fusion eût été possible à la suite de l'enquête d'il y a cinq ans."

Or, nous fait remarquer un de nos lecteurs, la Commission n'a pas fait d'opposition et même l'élément laïque était favorable à la fusion. "C'est d'ailleurs que vint l'opposition qui fit rater l'affaire."

Quel peut bien être cet ailleurs? Cruelle énigme!

——(*)——

"NOTES AND QUERIES"

Quand sir Lomer laissa entendre qu'il s'ingérerait dans la question de savoir si le "concert du dimanche" est légal ou non, un journal anglais communiqua le fait à son public par une note ayant pour titre: "Sir Lomer asked to take a hand in Sunday concerts." Après quoi le "Mail" a demandé quel instrument il jouerait — "But what will he play?" Toujours bien renseigné, le "Pays" est en mesure de répondre: ce sera le baryton, instrument que sir Lomer jouait au collège, fort bien d'ailleurs. Voilà le "Mail" servi.

——(*)——

THERE ARE OTHERS

On lit dans une dépêche de Québec au "Devoir":

"Le R. P. Hage a éloquemment revendiqué pour les communautés l'exemption de taxes qui est, dit-il, du droit divin, du droit naturel et du droit civil."

Pendant que le révérend Père était à dévider la pelote des "droits", il aurait dû mentionner le vénérable "droit non écrit" qui sert à tout pourvu qu'on soit du côté du manche, droit aussi divin que le célèbre Dieu inconnu des Grecs. Il aurait pu aussi se réclamer du droit

...qu'à la porte on achète en entrant.

Mais non, celui-là, nous nous le réservons, nous nous en servons même à cet instant.

——(*)——

UNE AUTRE QUESTION

Le gouvernement provincial accorde, chaque année, $1,000 à chacun de nos collèges classiques, et M. Sauvé ayant voulu savoir s'il allait leur accorder davantage, le susdit gouvernement a répondu qu'il n'avait pas encore étudié la question. A notre tour, faisant abstraction du montant plus ou moins élevé qui est ou sera consenti, nous désirons savoir si le gouvernement a jamais pris des mesures pour s'assurer qu'il "en avait pour son argent"? Plusieurs des ministres ont fréquenté au moins un collège classique: leur en est-il resté l'impression que l'enseignement qu'on y donnait était réellement digne du qualificatif classique? N'était-ce pas plutôt, comme on l'a souvent dit, répété et prouvé, la caricature de la chose?

——:o:——

LA MAREE DU DENIGREMENT

Il augmente lamentablement le nombre de dénigreurs de leur incomparable province. Et quelquefois les recrues sont d'un ordre qui rend encore plus cruelle la constatation. Ainsi, en l'"Evènement" du 12 février dernier, faisant la monographie de la famille Langlois, l'une des plus anciennes et des plus notables de l'Ile d'Orléans, arrivé à Jean Langlois que plusieurs d'entre nous ont connu, l'auteur disait:

A cette carrière, il manqua son couronnement naturel, puisque cet avocat est disparu sans avoir fait partie de la magistrature assise. Il en était pourtant digne; et sans être un savant, — DANS UNE PROVINCE OU, D'AILLEURS, IL EUT ETE LE SEUL — on n'aurait pu dire de lui: "d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on salue."

Or, celui qui a écrit cela est M. l'abbé D. Gosselin. Si c'eût été nous, quel charivari!

Nous n'avions pas même produit deux savants!!!

——(*)——

LES FEMMES AVOCATES

Faisons changer la loi, s'il le faut

L'HONORABILITE D'UNE FEMME ET LA PROFESSION D'AVOCAT

Les juges comme le commun des mortels sont les esclaves du code, ce n'est donc pas à eux qu'il faut s'adresser, mais à la législature, pour faire abroger les articles de loi désuets qui ne s'accordent guère avec le progrès et les idées nouvelles. Quand la France, si soucieuse de la dignité de la femme, permet à cette dernière de porter la toge, pourquoi marchandons-nous le même privilège à nos Canadiennes qui ont pu décrocher leur diplôme? Si c'est un attentat à la morale, pourquoi permet-on à nos universités d'octroyer des degrés aux filles d'Eve? Est-ce que ce ne serait pas là une obtention d'argent sous de faux prétextes, puisque le bout de parchemin pour lequel on a dépensé mille dollars peut-être, est une non-valeur, délit bien plus grave à mon avis que d'admettre une femme parmi les disciples de Thémis, quand sa capacité la rend digne de cet honneur.

C'est une étrange manière de faire respecter cette brillante corporation que de prétendre que l'honorabilité d'une femme soit compromise si elle s'y frotte. Certes, je n'ai jamais pensé que les avocats soient de petits saints, mais de là à les croire assez crasseux pour s'imprégner sur la vertu de leur confrère enjuponné, il y a une marge!

Je serais plutôt d'opinion que tout s'éclaire sur son passage et sa présence au palais de justice ne saurait manquer d'avoir un salutaire effet. Plus que la musique, le calme rayon filtrant à travers de longs cils qui savent s'abaisser comme le voile d'une religieuse sur l'éclat des prunelles, adoucit les moeurs. Le décorum absent de nos cours de justice, qui sait? reviendrait peut-être avec elle. Les gens de la loi auraient de la tenue, voire même de la coquetterie, ils seraient capables de se laver les mains et de se polir les ongles. Vous verriez la poussière disparaître comme par enchantement, les carreaux s'éclaircir, les toiles d'araignées céder la place au soleil et sur les figures le plus aimable des sourires succéder aux airs bourrus.

Tel, qui ne craindrait pas de souiller une fillette de son ignoble convoitise, crierait comme un paon à l'idée qu'une femme pourrait plaider une cause scabreuse, un régal pour les hommes mais qu'une avocate, disent-ils, n'a pas grâce d'état pour l'entendre sans danger! Dans les hôpitaux pourtant, est-ce qu'une femme se détourne des horreurs physiques pour ne pas abîmer sa candeur? Son âme n'a-t-elle pas des ailes qui se replient sur sa pureté pour la garder de toute défaillance? Il faut la voir sur le champ de bataille sous les obus et les balles pour comprendre que les jeux de mots, les regards égrillards, glissent sur sa sérénité comme l'eau sur le dos d'un canard. Les causes grivoises, ce sont les avocats qui les font telles, avec leurs questions enlacées ainsi que les mailles d'un filet d'oiseleur, leurs insinuations malsaines, leurs sous-entendus perfides, leurs quiproquos libidineux. Est-ce qu'une femme se délecterait ainsi dans la fange pour y trouver quelque sale limace? Boiraient-elles à petites doses, en se faisant claquer la langue avec volupté, l'absinthe amer de la honte que l'inquisiteur extrait comme un taon cruel de l'aveu des fautes?

Qu'est-ce aussi que cette posture ridicule dans laquelle une avocate se trouve souvent? Veut-on parler de la maternité que des hommes bien nés doivent regarder avec le sentiment religieux qu'on avait jadis pour l'arche d'alliance! Si, quand nous sommes petits, on nous faisait comprendre la sublimité du mystère de la vie, ne s'inclinerait-on pas très bas devant celle qui sera mère? Est-ce que près d'elle, comme à la porte d'un tabernacle, on ne parlerait pas à voix feutrée, lui faisant comme une mantille de notre respect attendri?

Il est évident que pour le besoin de plaider une mauvaise cause, on dit l'homme plus vil qu'il n'est. Je défie le plus abject de n'être pas ému devant la femme qui trouve moyen de remplir gravement un double devoir, envers elle-même et la société, gagner sa vie et faire de la vie, travailler à la fois et pour soi et pour les autres. Non, il ne rirait pas de la vaillante qui emploirait sa langue à défendre la veuve et l'orphelin, plutôt qu'à potiner aux thés de quatre heures. Son idéal a eu beau être défiguré, cette coquette qu'on lui a appris à aimer, ne tient guère à son âme, et quand il aura vu à l'oeuvre et à l'épreuve la femme forte, il lui tendra instinctivement la main pour lui aider à traverser les passages difficiles!...

Je croirais volontiers que la colombe qui frappe à la porte de l'arche apporte le rameau vert de la régénération, pourquoi lui en refuser l'entrée? Quelle est la cause de cet ostracisme qui couve son bec rose et son plumage lisse, elle vient pourtant de l'azur et son aile porte un message d'espérance et de fraîcheur?

Ce qu'on lui reproche à cette avocate c'est d'être sous "puissance de mari", quelle phrase moyenageuse? Mais c'est la loi qui lui a rivé le boulet au pied. Si sa signature ne vaut rien, si l'indigne compagnon de sa vie peut venir réclamer la moitié du salaire qu'elle gagne péniblement et le dépenser au détriment des petits, c'est que vous l'avez voulu et vous lui en faites un tort aujourd'hui! Au lieu de la laisser comme l'arbre ployer de lui-même ses branches chargées vers le sol nourricier, vous lui avez fait un devoir de l'obéissance passive, vous brisez les ressorts de son être qui se seraient détendus naturellement à son heure. Sous puissance de mari!... quelle âme qui n'est pas vassale ne se révolterait devant cette phrase brutale, plus que le fait!... L'amour obligatoire comme le veut le code français, soit! On pardonne la contrainte quand c'est pour avoir plus d'air, plus de clarté, mais la veulerie, l'avachissement obligatoire, jamais! O chirurgiens, cachez toujours dans votre manche l'instrument de torture, dompteurs ne montrez pas au pur sang, le mors qui fera saigner sa gueule, ne dites plus dans le code que la femme est "sous puissance de mari", si vous ne voulez qu'elle ne se cabre et prenne ombrage à la première manifestation d'un désir!

Si à la rigueur, le droit de vote peut être contesté aux suffragettes militantes, on ne peut refuser à l'élite des femmes de travailler de concert avec leur compagnon au bien commun de la société. Puisque les responsabilités sont les mêmes devant Dieu, qu'il en soit ainsi devant la loi. La chair est un vêtement d'occasion, mais la pensée insexuelle doit rester libre de toute entrave, de toute chaîne. Si une femme a ensemencé les lobes de son cerveau et augmenté le volume de la matière grise qui le tapisse, si elle a virilisé sa volonté et s'est fait une tête d'homme, qu'on la laisse bénéficier de sa création. Si elle s'est épanouie dans le bonheur de vivre, qu'on ne lui remette pas le corset qui l'étranglait et lui broyait les os! Que la règle se plie aux exigences des exceptions, qu'on ne contrarie pas plus la vocation d'avocate que celle d'hospitalière. Puisqu'il y a eu des Sémiramis, des Jeanne d'Arc, des Catherine de Russie et qu'on les a laissé vivre, que chacune écoute ses voix et suive la mission qui lui a été tracée de toute éternité.

FANTASIO.

——(*)——

L'attitude de M. Martin

Sur la question des concerts du dimanche

Au tour des théâtres maintenant

M. le maire Martin a donné la semaine dernière une entrevue aux journalistes au sujet des concerts et il a pris sur la question une attitude que nous ne pouvons nous empêcher de louer hautement.

"Si l'on me demande, a dit entre autres choses M. Martin, de donner instruction aux avocats de la cité de prendre des procédures, au nom de la cité, contre ceux qui donnent des concerts, le dimanche après-midi au théâtre de Sa Majesté ou ailleurs, je ne le ferai certainement pas, à moins que l'on ne me démontre que ces concerts sont de nature à blesser la morale ou à pervertir ceux qui y assistent. Nous voulons que la population de Montréal soit morale, sobre et craigne Dieu, — mais nous ne voulons pas que l'on fasse du dimanche un jour sombre et lugubre, où nous serons immobilisés par toutes sortes d'interdictions fondées sur l'étroitesse d'esprit, sur le préjugé, et sur des principes inhumains et anti-chrétiens, et je ne me prêterai jamais à aucune démarche tendant à amener un tel état de choses."

On ne peut pas mieux dire et nous espérons qu'après cela il ne sera plus question pour les puritains et pour les étroits de venir imposer à toute une ville leur façon de voir et de faire.

Montréal n'est pas un village, après tout, et il est certain que si ces concerts ne plaisaient pas à ceux qui les fréquentent, ceux-ci n'auraient qu'à s'abstenir, car n'y vont que ceux qui le veulent bien. Alors de quel droit viendra-t-on dire à des gens libres, vivant dans un pays libre: "Vous n'avez pas le droit de vous amuser le dimanche, vous devez vous ennuyer."

Tout ce qu'a dit M. Martin sur la question des concerts peut également se dire de tous les amusements. Du moment "qu'ils ne sont pas de nature à blesser la morale ou à pervertir ceux qui y assistent", pourquoi le public ne pourrait-il pas les fréquenter le dimanche?

Les théâtres, par exemple, devraient pouvoir ouvrir le dimanche et je suis certain que le public s'y rendrait sans scrupule. Qu'y a-t-il de plus répréhensible, comme je le demandais la semaine dernière, dans les représentations du Canadien-Français ou du National que dans celles du Parc Sohmer?

Si les pièces jouées à ces théâtres ne sont pas immorales la semaine, et si elles ne pervertissent personne la semaine, qui osera soutenir qu'elles sont mauvaises pour le dimanche?

Pourquoi les cinémas sont-ils ouverts le dimanche, pourquoi peut-on voir, le dimanche, au cinéma, la "Tosca" en cinq rouleaux et ne peut-on l'entendre en cinq actes?

Oui, pourquoi?

Ne sont-ce pas là exactement ces interdictions dont parle le maire Martin, fondées sur l'étroitesse d'esprit et de préjugé? Pareilles chinoiseries de la loi ne tendent-elles pas par ce qu'elles défendent à faire du dimanche un jour sombre et lugubre?

"Quant à moi, disait M. le maire Martin, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de répréhensible à assister à un concert, le dimanche après-midi. L'on entend de la bonne musique artistique. L'on est certainement bien en dehors de toute influence possible pour le mal. Or, que voit-on de répréhensible dans cela?"

Ne peut-on pas dire exactement la même chose des théâtres?

Et, une chose certaine, c'est qu'il est aussi moral d'aller au théâtre le dimanche, d'assister à une partie de base-ball ou de crosse, que de passer l'après-midi, ou la soirée à jouer aux cartes et à boire.

Les "Jitney-Autos"

En aurons-nous à Montréal?

Il y en a à Vancouver

Jitney! Voilà bien un mot nouveau pour la plupart d'entre nous. Il m'était absolument inconnu à venir à ces tout derniers jours. Et pourtant, il sera peut-être avant peu, parmi nous, un mot aussi courant que les vocables les plus nécessaires dans la vie de chaque jour.

Ne me demandez pas d'où vient le mot "Jitney". Tout le monde dans l'ouest américain explique son origine mais de tant de manières, aussi contradictoires que diverses, qu'il appert bien que personne n'en sait rien au juste. "Jitney" a donc poussé comme un champignon, sortant du sol sans sollicitation ni apprêts. Quelqu'un a lancé le mot au hasard, l'a trouvé court et commode et lui a octroyé une signification qui demeurera quoi que fassent les académies.

Or "Jitney" veut dire cinq cents. Il va chasser, aux Etats-Unis, le "nickel" du langage courant. Et tout en ne signifiant que cinq cents, "Jitney" est déjà un objet de terreur pour une catégorie de millionnaires, ceux qui exploitent les tramways et surtout la clientèle des tramways.

Le "Jitney" laissé à lui seul, n'aurait pas grand pouvoir. Mais il a un formidable allié, lequel est, d'ailleurs, sa raison d'être. Cet allié, c'est l'automobile. Non pas nécessairement l'automobile flambant neuve, d'un type spécial — n'importe quelle automobile, depuis le "truck" à peine ponté jusqu'à l'opulente limousine.

Et tout ça réuni, menace de devenir la plus formidable opposition, la plus directe concurrence pour le tramway.

La crise commerciale force partout des gens à renoncer à leur auto; cette auto, dépréciée, qui allait devenir de la vulgaire ferraille et un peu de bois de chauffage, cette auto est achetée à bas prix, ou louée, par un quelqu'un ou une compagnie qui l'ajoute à d'autres autos de même provenance. Puis toutes sillonnent les grandes rues, transportant les gens, plus rapidement que le tramway, moyennant un "Jitney" — cinq cents.

Le tableau suivant va nous prouver que nous ne sommes pas devant une pure fantaisie, une de ces entreprises loufoques dont l'existence est de toutes façons météorique. Ce tableau établit le nombre des "Jitney-autos" opérant dans cinq villes américaines et les recettes quotidiennes quelques jours seulement après l'inauguration du système.

San-Francisco . . .	300	$2,400
Sa banlieue. . . .	450	3,600
Los Angeles. . . .	1050	8,400
Portland.	75	600
Seattle.	500	4,000
	2,375	$19,000

Un journal de Seattle fait le calcul que ces seules autos, dût leur nombre rester stationnaire, arracheront aux magnats des tramways concurrencés la jolie somme annuelle de $6,935,000.

C'est le dividende!

Un autre journal américain dit ceci:

"Jitney service may have had its beginning more than a year ago in Phoenix, or more recently in Los Angeles. But the important fact is that it assumed importance in the Pacific Coast cities three or four months ago, and became popular at once. The idea has spread eastward, filling traction officials with alarm over the desertion of the strap-hangers, who, as it has been said, pay the dividend."

Le "Jitney-auto" a pénétré au Canada par Vancouver, où déjà il fait perdre plusieurs centaines de dollars chaque jour au tramway. Et le 'Toronto Globe' de lundi en menaçait le tramway de chez lui, si ses maîtres ne se décidaient pas à donner au public un meilleur service.

"Montreal is next!"

CYPRIEN.

——(*)——

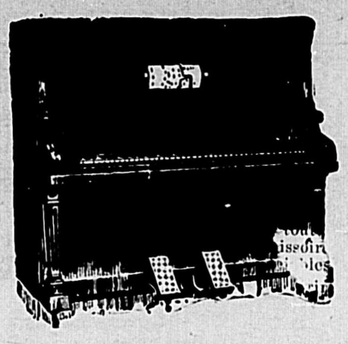
UNE AUTRE CONSEQUENCE

Il y a eu des gens qui prenaient des vessies pour des lanternes, ou des bois flottants pour de gros navires; ils furent les ancêtres directs des gens de Brockville qui viennent de prendre des ballons-jouets pour de sinistres aviateurs "dont le bruit d'hélice parvenait fort distinctement à leurs oreilles." A part un budget apeurant et des impôts écrasants, cette guerre nous aura valu une collection de détraqués dont des générations nombreuses conserveront, hélas, le déséquilibrement.

Les meilleurs Pianos du monde sont

"FABRIQUES AU CANADA"

LAYTON BROS.



SONT LES SEULS REPRESENTANTS POUR LES

Pianos et Pianos Automatiques de MASON & RISCH.
Pianos et Pianos Automatiques de SHERLOCK & MANNING.
Pianos et Pianos Automatiques de LAYTON BROS.
Harmoniums de THOMAS.

Ces superbes instruments sont exhibés dans nos vitrines et sont une frappante démonstration des grands progrès accomplis dans l'industrie canadienne des pianos.

Les PRIX sont de $250 et PLUS et les instruments peuvent être achetés à des conditions faciles.

LA PRINCIPALE MAISON DE MONTREAL POUR LES PIANOS.

LAYTON BROS.

550 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

LE PRINTEMPS S'ANNONCE A BONNE HEURE

AVIS AUX CULTIVATEURS, MARAICHERS ET HORTICULTEURS

Comme la guerre doit provoquer des demandes considérables, durant la prochaine saison, de céréales, légumes, etc. de première classe, il est important que vous vous serviez de **Graines de la plus haute qualité.**



Les qualités productives des graines de semence sont garanties par l'épreuve qu'en a fait notre expert, et il n'a accepté que les meilleurs productrices.

La maison Dupuy et Ferguson qui jouit d'une réputation universelle peut vous vendre ce qu'il y a de mieux dans toutes ces classes. Leur catalogue de 1915 est ce qu'il y a de plus complet et de nature à rencontrer tous les besoins.

Ecrivez ou demandez par téléphone ou personnellement ce Catalogue qui vous sera remis gratuitement.

DUPUY & FERGUSON, Marchands-Grainiers

39 Place Jacques-Cartier **Tel Main 4503** **Montréal**

LE RIENDEAU RECEVRA

Bientôt les dernières retouches à sa nouvelle toilette. — Confort des plus modernes. — Menu de première classe. — Vins et liqueurs de choix.

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.

Tél. Privé, Main 1121 - - Tél. Public, Main 6131

L'HOTEL RIENDEAU LIMITEE

Wilfrid Gervais, Prés.-Trés. **P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec.**

Attrayants Appartements à Louer

"THE CHOMEDEY"

Appartements à louer dans cet édifice neuf et bien construit. Exclusifs, luxueux, confortables. Améliorations modernes unissant le confort du home aux avantages du service dit d'appartement.

Pour prix et autres détails, s'adresser à

The Cradock Simpson Company,

THE TRANSPORTATION BUILDING

Main 8090. **120, Rue Saint-Jacques, Montréal**

NOUS AVONS LE NOM ET LA REPUTATION

MAINTENANT

EST LE TEMPS DE BOIRE

EKERS' Bohemian BOCK BEER

Offerte aujourd'hui et brassée l'automne dernier. Est maintenant en vente dans chaque Restaurant et Hôtel; ou téléphonez à votre épicier.

The National Breweries, Limited.

Patriotisme et Production

CONFERENCES AGRICOLES

PROVINCE DE QUEBEC

1.—16 fév., Ste-Thérèse, Terrebonne.
2.—17 fév, St-Eustache, 2-Mont.
3.—18 fév., St-Lin, L'Assomption.
4.—19 fév., Ste-Scholastique.
5.—20 fév., Lachute, Argenteuil.
6...22 fév., Calumet, Argenteuil.
7.—23 fév., Montebello, Labelle.
8.—24 fév., St-Jérôme, Terrebonne.
9.—26 fév., Arundel, Argenteuil.
10.—1 mars, Mont-Laurier, Labelle.
11.—2 mars, Nominingue, Labelle.
12.—3 mars, Ste-Agathe, Terrebonne.
13.—4 mars, Ste-Julienne, Montcalm.
14.—5 mars, St-Jacques, Montcalm.
15.—6 mars, Joliette.
16.—8 mars, St-Ambroise de Kildare.
17.—9 mars, St-Félix de Valois.
18.—10 mars, St-Gabriel de Brandon.
19.—11 mars, St-Henri de Mascouche.
20.—12 mars, Ste-Rose, Laval.

Conférenciers: Dr T. A. Brisson, Laprairie, P.Q.; M. J. D. Bastien, Ville-Marie P. Q.

Les conférenciers qui parleront à ces réunions sont des experts agricoles, enrôlés tout spécialement pour la "Campagne de Patriotisme et de Production agricole", inaugurée sur toute l'étendue du Canada. "Servons l'Empire en augmentant l'approvisionnement de vivres", tel sera le texte de leurs discours. Tous les cultivateurs devraient s'efforcer d'être présents. Les dames sont invitées. Toutes ces conférences auront lieu le soir à 7.30.

Ces conférences sont organisées par l'ordre de l'honorable Martin Burrell, Ministre de l'Agriculture du Canada.

COMPLETS ET PARDESSUS NON RECLAMES, $10

Merveilleuses occasions en fait de complets et pardessus non réclamés, à nos dix magasins. Prix $10. Quelques excellents habits désassortis, $2.05; belles valeurs en fait de pantalons désassortis, $2.50; vestes désassorties, 50c. Voyez-les au magasin de la partie Ouest, 261 Sainte-Catherine Ouest. English & Scotch Woollen Co., les importants tailleurs de vêtements sur commande à $15. 1.13

La conférence de M. Dugas

"VERLAINE ET LE SYMBOLISME"

La conférence de M. Marcel Dugas a été un événement dans le petit monde des lettres canadiennes. Il y a des orateurs qui subjuguent l'auditoire,le prennent en maître et le violent même. Marcel Dugas les captive plutôt, par le charme ondulant et voluptueux de sa phrase dont la filiation remonterait au serpent de l'Eden si la recherche de la paternité littéraire n'était interdite. Il n'a pas l'ampleur du geste, la sonorité du timbre, mais il a la virtuosité du style. Le violon manque de résonnance, mais il est maître de son archet. Il fait vibrer les cordes de l'être dans ses fibres les plus intimes, il fouille la sensibilité, pour en arracher une sensation. Sa phraséologie est lascive et pure tout à la fois. La pruderie canadienne s'est un peu émue de cette langue imagée, sans trop savoir si elle devait se réjouir ou se fâcher devant ces aurores impudiques, ces fleurs sensuelles dont elle n'avait jamais soupçonné les pamoisons et les grâces tentatrices.

Jamais les mots n'avaient aussi audacieusement déshabillé l'innocence. Aurait-on cru qu'en pétrissant des pétales de roses, avec des clairs de lune et des crépuscules "criblés d'or" distillés par la puissance *du verbe, on pouvait* composer cet aphrodisiaque, capable de donner le vertige aux plus solides. Les ingénues ouvraient de grands yeux et d'autres moins naïves rougissaient jusqu'aux pendants d'oreille. Lui-même s'enivrait aux fumées de la cassolette qu'il avait allumée. Un moment on le vit haussé sur la pointe des pieds, extériorisé de lui-même, pris de la frénésie sacrée qui faisait prophétiser les sybilles sur leur trépied et rugir les bacchantes. De sa voix haletante, les vers jaillissaient comme des tisons, les bribes de poèmes enroulaient leurs anneaux multicolores autour d'un thyrse imaginaire et le poète transfiguré par la passion apparut à nos yeux comme un jeune Athénien ou plutôt comme Verlaine le maître adoré des symbolistes. Ce fut plus qu'une évocation, ce fut une matérialisation.

Je connais Verlaine pour en avoir fait mon auteur de chevet durant vingt ans et je puis vous assurer qu'il s'est incarné dans le conférencier, qu'il a parlé par lui, ce *qui explique* cette émotion intense *qui a saisi* l'auditoire. Ce qu'il a dit, pas n'était besoin de le comprendre; est-ce que la mer sait ce qu'elle dit, est-ce que la brise sait ce qu'elle murmure aux feuilles nouvelles, mais on écoute des voix obscures avec un trouble exquis, on se sent remué jusqu'au fond de l'âme par ces murmures inconscients qui sont la vie même et nous viennent des lointains infinis. M. Dugas ne nous a pas convertis au symbolisme, mais nous avons pris un plaisir infini à voir tourbillonner les mots dans une farandole lumineuse. Si nous n'y voyions pas trop, on avait du moins l'impression, qu'il y avait apparition et que le voyant était possédé par l'esprit. Nous nous en prenions à la pauvreté de nos yeux qui n'ont pas cette faculté de pénétrer l'obscurité ainsi que la prunelle du chat et d'apercevoir l'invisible.

Ce que M. Dugas nous a donné d'inédit, c'est peu et c'est beaucoup, un frisson nouveau qui ride la surface de la foule comme ce tremblement presque imperceptible qui court sur la mer calme. C'est peut-être aussi une étincelle électrique comme en dégage la robe fourrée du matou, enfin c'est une heure exquise que nous aimerions à voir se renouveler. Il faut avouer que le décor se prêtait à l'enchantement, la nudité troublante des murs blancs, les sons lointains du violon comme des plaintes étouffées, les âmes parfumées de toutes les fleurs fanées ou écrasées dans les petits salons du Ritz et qui flottaient dans l'atmosphère, la lumière adoucie tombant des verrières et ce je ne sais quoi de sensuel épandu dans la grande salle, effluves des épaules nues, soupirs des coeurs gonflés qui s'harmonisaient avec la poésie de Verlaine! Car nous associons volontiers la volupté avec la religion, nous aimons à prolonger le charme du péché par la repentance. Nous avons un faible pour les Madeleines coupables mais agenouillées. C'est pourquoi à la veille du mercredi des cendres et des pénitences aux teintes grisailles, l'auditoire a goûté cette petite débauche de sensations perverses, mais sanctifiées d'avance et longuement acclamé le conférencier qu'on n'aurait pas cru capable avec sa figure de chérubin de déchaîner une pareille saturnale de couleurs, comme si *nous avions trempé nos lèvres* dans l'absinthe du maître et qu'il nous eut communiqué son ivresse.

L'AMATEUR.

—(*)—

L'harmonie de la vie repose dans un corps sain, sans cela, tout est en désharmonie. Les beaux rayons du soleil vous seront un sujet d'affliction, l'idée du travail un fardeau, le rire des enfants vous ennuiera. Tout ceci peut exister sans qu'il y ait aucun symptôme défini de maladie. Mais attendez: vous vous apercevrez bien vite que vous n'avez pas d'appétit, que votre estomac est en mauvais ordre, vous êtes somnolent, fiévreux — en somme, tout va mal. C'est alors le temps d'appeler à votre aide le vieux remède herbeux suisse, le Novoro du Dr Pierre. Il vaut mieux qu'un millier de prescriptions de docteur pour purifier le sang, chassant toutes les obstructions de ses canaux, et le faisant circuler vigoureusement et donnant la santé, la vigueur et la joie. Mais observez que le Novoro du Dr Pierre n'est pas un remède de pharmacie. Il peut être obtenu seulement des agents spéciaux ou directement des propriétaires, la Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill., E.U. d'A. Délivré libre de droits dans le Canada.

—(*)—

COLUMBIA AMUSEMENT LIMITED.

Cette importante compagnie à fait l'acquisition d'un terrain situé du côté Sud-Ouest de la rue Mansfield, à 100 pieds de la rue Sainte-Catherine, afin d'y construire un théâtre des plus modernes en face du "Strand". L'édifice aura 150 pieds de front sur 100 pieds de profondeur avec des entrées et sorties sur trois côtés, assurant une parfaite sécurité. Quant au confort et au chic, rien à désirer.

M. G. Renaud, dont l'expérience est passée à l'état de proverbe, aura la gérance de ce nouveau théâtre et tout nous fait prévoir que cette entreprise sera des plus avantageuses pour ceux qui y feront des placements .

—10:—

AU RIENDEAU.

MM. Gervais et Samson, les sympathiques propriétaires du Riendeau, ont convié leurs amis et quelques clients, à un euchre intime pour célébrer le mardi gras. Cette jolie fête avait lieu dans la superbe salle à manger agrandie où les tables des joueurs étaient ornées de fleurs.

Un délicieux goûter a été servi durant la soirée, le tout agrémenté de la plus franche gaieté et d'excellente musique. Bref, les choses ont été faites royalement et tous ceux qui ont participé à cette jolie fête en garderont un agréable souvenir. De nombreux et riches cadeaux ont été distribués aux gagnants qui étaient au nombre de vingt-trois.

—(*)—

L'ULTIMATUM DU "GLOBE"

Les journauxquotidiens les plus enthousiastes de l'intervention de notre gouvernement provincial dans l'imbroglio bilingue d'Ontario ne cessent de citer ce qu'en ont dit certains journaux torontoniens, surtout le "News" et le "Telegram". Pourquoi se sont-ils religieusement abstenus de reproduire et de commenter ce qu'a dit le "Globe", organe-chef du parti libéral, le journal dont l'opinion importait le plus à notre gouvernement? Ce n'était pourtant pas très long, puisque tout le commentaire du "Globe" a consisté en quelques rares "editorial notes", dont voici la principale :

"Ontario has but one official language — English. If the agitation now going on in Quebec is intended to secure for French the standing in this Province of an official language it is foredoomed to hopeless failure. It is only in the Federal arena that such a right exists. By claiming an official status for French in Ontario extremists of the Lavergne type are injuring rather than helping Ontario people of French-Canadian origin, who naturally desire to have French as well as English taught to their children in the schools of the Province."

Pourquoi M. Lavergne ne porterait-il pas officiellement cette note à la connaissance du premier ministre pour lui demander ce qu'il en pense?

—(*)—



M. Lavergne constate que nous n'avons encore rien donné à l'humanité. Il compte pour rien sans doute la chair à canon vermeille que nous allons lui envoyer sur le front et cette toison frisée et touffue que chaque année, bon an, mal an, nous fournissons au tondeur. C'est encore joli d'admettre que nous n'avons pas trouvé le serum antidiphtérique, ni l'aéroplane, ni le cinématographe. Mais là ne se borne pas notre devoir. Quand ma terre ne veut plus rien produire j'en conclus qu'il lui faut des phosphates ou autres engrais, au lieu de m'en tenir à gémir sur ses malheurs et de regarder pousser la moutarde et l'herbe à crapaud.

Avec cinquante mille dollars de subventions, il y a de quoi engraisser une terre maigre à condition qu'on n'engraisse pas les gens d'abord d'après le raisonnement dont la liaison est connue: j'enrichis le monde qui enrichit ensuite le sol. Ça ne réussit ce système que pour les melons. C'est l'inverse qu'il faut prendre: soigner la terre qui rend ensuite avec usure aux cultivateurs ce qu'elle a reçu. M. Lavergne n'effleure que les sujets, c'est un papillon qui ne s'aventure guère au coeur des fleurs, car il a peur que les corolles se referment et qu'il reste prisonnier de son imprudence. Pourquoi n'aurait-il pas tenté de résoudre ce problème; Quelle est la cause de notre infériorité manifeste dans les productions de l'esprit? Quelle surveillance le gouvernement exerce-t-il sur l'argent qu'il donne pour le bénéfice de nos institutions éducationnelles.

L'argent, c'est comme bien d'autres choses que je connais: ça rentre mieux que ça sort. C'est quelque chose sans doute que de reconnaître qu'il faut outiller la jeune génération en vue des luttes à soutenir avec l'étranger. Pour le moment, il suffit d'être bête et d'avoir du front pour parvenir à une bonne position, Mais ça ne durera peut-être pas toujours, le vent peut tourner. Ensuite tout le monde n'a pas de "cornes" d'abondance dans son destin. Ah! quand on "l'est" l'avenir est à nous, seulement c'est comme les mouches de moutarde, ça ne prend pas toujours!... Je voyais un homme "bourasser" sa femme. —Hein, si tu l'avais voulu je serais chef de mon département!... Et il lui roulait des yeux gros de rancune. Il faut admettre que les choses se passaient différemment dans l'ancien testament. Le saint roi David fit placer le mari de la femme qu'il aimait sur le front de la bataille pour s'en débarrasser, naturellement! Maladresse qu'il a pleurée en de si beaux psaumes. Parce que quand il s'en fut gavé, il ne lui restait plus la latitude de la rejeter dans les bras de son époux!... Ici c'est autre chose, on en fait des "contents", on les bourre jusque là pour qu'ils ne puissent pas souffler mot! Il y a des compensations, voyez-vous, l'homme qui se laisse chiper sa femme en retour fait bonne chère; plus il est beau, rose et dodu, plus il fait honneur au cavalier. Il y avait un petit gars qui venait me voler mes pommes et pour y réussir, il emportait des morceaux de viande qu'il jetait à mon chien. Pendant que Paton le nez entre ses pattes léchait les os, l'espiègle dévalisait mon verger. Dans mon temps on riait d'un bonhomme qui se laissait prendre sa femme, aujourd'hui c'est bien porté. On rit plutôt aujourd'hui du pauvre diable qui n'a su tirer aucun parti de son avoir et qui reste à végéter plutôt que d'être choyé et dorloté, entouré de l'affection des siens.

"C'est le règne des femmes qui ont du chien, me dit Josette bourrue parce qu'on a nommé présidente de la Croix Rouge, une dame qui "voisine".

—Au fait, ça t'a-t-il pris du temps à t'habituer, fis-je au bedeau en lui tapant un clin d'oeil.

—Moi... quoi...

—Fais pas l'innocent!

—Ben! tu sais c'est comme des dents rapportées. C'est sensible en diable pour commencer, ça nuit!... Je te mens pas c'est comme si on avait une bouse de vache dans la gueule. Mais, comme disait mon dentiste, quand la section est faite, on mange dessus et de tout ce qu'on veut. Etais-je bête de ne pas m'être fait ôter ces dents de malheur plus vite!...

Mais qu'est-ce que je vous disais... Ah! oui! qu'il faut quand on n'est pas né "chanceux" prendre les moyens de se passer de ce que nos institutions devraient nous donner.

Arthur Maheu

Littérature canadienne

Notre collaborateur "L'Amateur" parle ailleurs de la très belle conférence de M. Marcel Dugas, sur "Verlaine et le Symbolisme".

Nous avons le plaisir d'offrir le préambule de cette conférence où M. Dugas a parlé un peu de la littérature canadienne et plus spécialement de MM. Edouard Monpetit et Gonzalve Desaulniers.

Ce travail, a dit M. Dugas, est vieux de deux mois; il représente quelque chose de fini et correspond à une sensibilité d'hier. Maintenant que je suis devenu un homme heureux, il me paraît que j'eusse dû adopter l'attitude des peuples qui le sont, lesquels n'ont pas d'histoire. Et puis, je me sens accablé par l'honneur que me fait l'Alliance française et trouve un peu de calme en songeant que c'est par une ironie de sa toute puissance qu'elle reçoit, ce soir, un de ses élèves.

Entre elle et moi, il y a tout son passé, le souvenir des maîtres illustres qui l'ont honorée de leur parole, de ces Lanson et ces Lichtenberger qui représentent la culture française et celui que M. Bernard Shaw a si justement appelé le Molière du 20ème siècle: Brieux, de l'Académie française; et aussi l'apport des hommes les plus représentatifs de notre race, en particulier la vivante image, toujours présente de M. Edouard Monpetit, un jeune maître de l'idéal français-canadien qui nous a fourni à tous une exégèse remarquable de nos "Survivances", et qui réalise une incarnation américaine de l'âme française avec l'amour des idées, le culte du Beau et toutes les générosités latines. De jamais—qu'on me permette d'appuyer—nous n'avions entendu d'aussi hautes et magnifiques paroles que celles prononcées par lui au Monument National. Des hommes s'étaient rencontrés pour nous ouvrir des voies lumineuses et faire saillir les réalités de notre existence canadienne. Leur pensée était forte et s'inspirait d'un réalisme historique. Mais, elle n'avait pas adopté cet accent qui révèle une personnalité en accord avec le rythme actuel de la pensée d'outre-mer. M. Edouard Montpetit a su y modeler son âme et son éloquence. C'est une conquête pour lui-même, l'Alliance française, ses amis, les hommes de sa génération et les autres, un peu plus jeunes, qui se sont faits de la vie une conception, à coup sûr, trop subjective, et par le malheur de tempéraments excessifs, une vision pathétique, toute remplie des gémissements de leur être. Lui, c'est un hymne à la force qui s'est échappé de ses lèvres. Et à le lire chez soi, la "clave" ne s'était pas refroidie: elle gardait — cette même éloquence! — au milieu de sa sérénité je ne sais quel fonds d'inquiétude ,de désir créateur sur lequel on peut méditer et promener nos rêves paresseux.

Et vous, M. le Président, vous n'y échapperez guère quoique vous soyiez difficile à saisir: vous êtes toujours avec vos Grecs, vos Athéniens, Homère, Sophocle, Platon; puis vous descendez le cours des âges et là on vous retrouve à une grande date de l'histoire humaine: 89. Vous exultez parce que vous êtes encore avec les Grecs et les Athéniens ceux qui sont sortis de la tête de Mirabeau et de Danton; vous envoyez votre salut aux peuples délivrés, à l'Alliance française, votre oeuvre qui garde les promesses de l'avenir. Vous étiez de la génération sacrifiée des Fréchette, des Lemay, des Poisson, des Beauchemin, des Chapman, dont nous aimons à dire, mais les très jeunes, tant de mal; comme en courant, vous nous donniez deux morceaux d'anthologie, la "Chevrette" et la "Fille Sauvage"; hier encore, vous ne cessiez pas d'être sur le front en applaudissant Emile Nelligan, Charles Gill, Albert Lozeau, Melançon, Jean Charbonneau ,Albert Ferland, Chopin, Delahaye, Morin, Beauregard, Dreux, et ceux que je voudrais ne pas oublier, tous ceux qui ont souffert et lutté pour que le règne de la Beauté arrive. Et vous vous êtes mis dans l'impossibilité de mourir en fondant une oeuvre de confraternité latine.

A cause de cela, du passé et du futur, et parce que je représente rien, vous connaissez tout mon embarras, Mesdames, Messieurs, et combien je m'excuse de n'être qu'un écolier barbare, conscient de ses limites et qui n'a d'autre référence à votre sympathie que de s'être, parfois, enivré d'illusions.

M. D.

—(*)—

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS.

Après deux semaines de succès sans précédent, par la production de "La Conscience d'un Prêtre", M. Julien Daoust à mis à l'affiche pour la semaine prochaine, le grand drame de Gaston Devore: "La Sacrifiée", pièce en trois actes qui a fait fureur sur les meilleures scènes de France.

"La Sacrifiée" est une étude de moeurs des plus morales, où, comme il arrive souvent, les parents concentrent leurs affections sur une de leurs filles, au détriment d'une autre ayant tous les droits à leur sollicitude. Suzanne, la préférée, est recherchée par un intrigant qui lui veut faire épouser son fils et malgré les avertissements de l'ingénieur Dorville, l'union faillit avoir lieu. Jeannine, la délaissée est prise d'affection pour l'ingénieur et après des péripéties émouvantes l'intrigue est démasquée et la conclusion est des plus touchantes. La direction n'a rien épargné pour la mise en scène de cette pièce qui fera les délices des habitués du théâtre Canadien-français.

—(*)—

PARC SOHMER

DIMANCHE, 21 FEVRIER 1915
A 2,30 et 7.30 P.M.

RALPINO & CO. — Bicyclistes extraordinaires.

CLAYTON COMEDY FOUR — Quatuor de chant et comédiens.

CREO & CREO — Acrobates et équilibristes. Numéro à grande sensation.

VON DELL — Musicien distingué, nouveauté musicale.

FORD & FOREST — Chant et danses.

Vues animées par la Cie "GENERAL FILM CO." de New York.

LA MUSIQUE DU PARC, sous la direction de M. THEO. VANDERMEERSCHEN, dans un magnifique répertoire.

ADMISSION, 10 CENTS.

—(*)—

Les "Musicales" Donalda

Pour le sixième de ces concerts, demain, le programme est spécialement intéressant. On y voit M. C. W. Clark, baryton, que nous entendrons pour la première fois; Mlle Marie Vera, soprano d'opéra russe, qui a une réputation européenne et qui est née à Montréal et se nomme Mary Blucher hors de la profession. M. Gardner est le pianiste.

A l'avenir, les concerts commenceront précisément à 3 heures p.m.

—(*)—

Le concert Gogorza

C'est donc mercredi qu'aura lieu ce concert; une annonce publiée ailleurs contient les renseignements sur les prix, etc.

Le célèbre baryton arrivera lundi de Chicago où il chante ce soir même comme premier grand solo dans un concert de l'Orchestre de Théodore Thomas. C'est à l'habile entremise de notre excellent impresario. M. Clerk-Jeannotte, que nous devons cette aubaine artistique. Nos lecteurs savent déjà de quelle façon et où M. Jeannotte réussit à conclure son arrangement avec le premier des solistes de la romance.

Sur le programme pour mercredi, il y aura un chant persan de toute beauté, à peu près inconnu en Amérique. Mlle Edith Wade, qui jouera à ce concert, est une violoniste de première valeur, à la fois classique et moderne. Sa part du programme sera très appréciée.

—(*)—

On Fait Renaitre LES CHEVEUX

UN VRAI ET EFFICACE REMEDE SCIENTIFIQUE POUR LES CHEVEUX GRATIS POUR HOMMES ET FEMMES



Avant le traitement

Les cheveux vous tombent-ils!
Grisonnent-ils prématurément!
Sont-ils grossiers ou embrouillés!
Avez vous des pellicules sur votre tête! Cette dernière vous démange-t-elle!
Etes vous déjà chauve, ou êtes vous en train de le devenir!
Quel que soit votre cas n'hésitez pas, mais agissez immédiatement pour en arrêter les symptômes. Demandez sur le champ notre livret illustré en langue française,

"LA VERITE AU SUJET DES CHEVEUX"
(par un spécialiste européen)

contenant les chapitres suivants: Les merveilles des cheveux.—Structure du cheveu et de l'épiderme capillaire.—Causes de la chute des cheveux et de la calvitie. Comment obtenir et conserver une chevelure belle et saine.—Le spécifique qui fait renaître les cheveux en six semaines.—Cheveux gris.—La barbe.—Attestations de clients satisfaits.—



A la troisième semaine

TRAITEMENT GRATIS.

Laissez nous vous persuader à nos frais que notre spécifique CALVACURA arrête la chute des cheveux, détruit les pellicules, guérit la démangeaison et fait renaître les cheveux.



A la cinquième semaine.

Aussitôt que nous recevrons votre nom et votre adresse avec 10 cents en argent ou timbres poste pour les frais d'expédition et de distribution nous vous enverrons le traitement de CALVACURA N. 1 de la valeur de $1.00 et le livret susdit "La Vérité au Sujet des Cheveux."

Coupez le COUPON ci-inclus et envoyez le encore aujourd'hui à L'UNION LABORATORY, Box 666, Union, New York.

COUPON GRATIS POUR UN TRAITEMENT DE LA VALEUR D'UN DOLLAR

UNION LABORATORY, Box 666, Union, N. Y.

Ci-inclus je vous remets 10 cents pour frais de poste et de distribution. Ayez la complaisance de m'expédier tout de suite votre CALVACURA N. 1 de la valeur de $1.00 et le livret "LA VERITE AU SUJET DES CHEVEUX." (Joignez ce coupon à votre lettre.)

SALLE WINDSOR MERCREDI SOIR, 24 FEVRIER

EMILIO DE GOGORZA

Le plus célèbre Baryton et EDITH WADE, violoniste.

PRIX: $1.00, $1.50 et $2.00. Billets maintenant en vente chez

WILLIS & CO., 580, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.
ED. ARCHAMBAULT, 312, RUE SAINTE-CATHERINE EST.

HIS MAJESTY

Dimanche après-midi, 21 Février
SIXIEME MUSICALE DONALDA.
A 3 hrs précises.
CHAS. W. CLARK, Fameux Baryton.
MARIE VERA, Soprano.
STANLEY GARDNER, Pianiste.
Prix: 25, 50, 75 cents et $1.00. Pas plus
AU PRIFIT DE L'HOPITAL WESTERN.

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

SEMAINE DU 22 FEVRIER

La Sacrifiée

Par
GASTON DEVORE
Grand Drame en Trois Actes.
Dorville: JULIEN DAOUST — Jeannine: Mme Bella OUELLETTE.
PRIX POPULAIRES.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE

Scènes de Grand Opera

FAUST, CARMEN, MIGNON, Etc.
Choeur nombreux conduit par Mme DOREE,
Soprano de grande renommée.

7 - AUTRES NUMEROS - 7
DE VAUDEVILLE
CONCERT TOUS LES DIMANCHES

Parc Sohmer

OUVERT TOUS LES DIMANCHES
à 2,30 et 7.30 hrs.

VUES ANIMEES, ATTRACTIONS ET MUSIQUE.

Admission, 10c.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXPOSITIONS PANAMA-PACIFIQUE.—TAUX REDUITS POUR San Francisco, Los Angeles et San Diego, viâ toutes les routes, du 1er mars au 30 novembre.

Bureaux en Ville
122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier—Tél. Main 6905
Hotel Windsor " Uptown 1187
Gare Bonaventure " Main 8220

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

SERVICE DE LA BANLIEUE

HORAIRE DE 1914-15

LACHINE.—Du Bureau de Poste.
Service de: 10 m. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 m. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m.
20 m. de 7.10 p.m. à 12.00 min.

DE LACHINE:
Service de: 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
10 m. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
20 m. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 m. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m.
20 m. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
Dernier tramway extra à 12.50 a.m.

SAULT-AUX-RECOLLETS ET SAINT-VINCENT DE PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent.
Service de: 15 m. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 m. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 m. de 8.00 p.m. à 11.00 p.m.
Tramway pour Henderson, 12.00 a.m.
Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

DE St-Vincent à St-Denis:
Service de: 15 m. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m.
20 m. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 m. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 m. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 m. de 8.30 p.m. à 11.35 p.m.
Tramway de Henderson, 12.20 a.m.
Tramway de St-Vincent,.. 1.10 a.m.

CARTIERVILLE.—De Snowdon Jct.
Service de: 20 m. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m.
40 m. de 8.40 p.m. à 12.00 min.

De Cartierville.
Service de: 20 m. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 m. de 9.00 a.m. à 12.20 a.m.

MONTAGNE.—De l'Ave. du Parc et Mont-Royal.
Service de: 20 m. de 5.40 a.m. à 12.00 min.

DE l'Ave. Victoria.
Service de: 20 m. de 5.50 a.m. à 12.30 min.

De l'Ave. Victoria à Snowdon.
Service de: 10 m. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.

BOUT D EL'ILE.
Service de: 60 m. de 5.00 a.m. à 12.00 min

TETRAULTVILLE.
Service de: 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 m. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 m. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 m. de 7.00 p.m. à 8.30 p.m.

POINTE AUX TREMBLES.
Service de: 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 m. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 m. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 m. de 7.00 p.m. à 11.00 p.m.
60 m. de 11.00 p.m. à 1.00 a.m.

CHANCE UNIQUE POUR LES PETITS CAPITALISTFS.

20 p.c. au lieu de 3 p.c.

On a acheté un lopin de terre de 150 pieds par 100 pieds, juste en arrière de la Banque de Montréal (rue Sainte-Catherine Ouest) sur lequel on érigera l'un des plus beaux édifices du Dominion, lequel rapportera au moins 20 pour cent aux capitalistes.

Pour plus de détails, s'adresser au Gérant,
Chambres 105 et 106, Edifice Mappin & Webb, - - - MONTREAL.



UNE TASSE DE CAFE

peut être n'importe quoi: Bonne, Mauvaise ou Indifférente. Mais une tasse de

CAFE SEAL BRAND

NE SIGNIFIE QU'UNE CHOSE: c'est le breuvage le plus délicieux jamais versé dans une tasse à café.

CHASE & SANBORN, Montreal.

UN NOM NOUVEAU

POUR LA

FRONTENAC BOCK DE NOEL

¶ Jamais, de mémoire de brasseur, un homme n'a été confronté avec un problème aussi difficile pour le choix d'un nom pour la bière **FRONTENAC BOCK DE NOEL.** Des centaines de noms ont été soumis qui seraient jusqu'à un certain point acceptables; mais le nom définitif est encore un sujet de discussion et de considération de la part de notre comité d'examen.

¶ Lorsque vous songez que le nom choisi doit décrire aussi brièvement que possible l'excellence de cette bière tout en y associant le nom de Frontenac — qui est la marque de qualité de toutes les bonnes bières — le choix d'un nom court tient actuellement du prodige.

¶ Dans l'intervalle, rappelez-vous que la bière **FRONTENAC BOCK DE NOEL** est toujours en vente chez tous les marchands. Essayez-la aujourd'hui — rendez-vous compte du bien-être général que vous en éprouvez, des forces qu'elle vous donne et du pouvoir de résister au froid et à l'humidité qu'elle vous apporte. La **BIERE FRONTENAC BOCK DE NOEL** est spécialement conditionnée pour les exigences de notre climat canadien.



Brasserie Frontenac, Limitée, Montréal.

LETTRE DE QUEBEC

PAUVRES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS !

Indécence ou inconscience de gouvernants--- Paroles d'or, mais actes nuls.

Québec, 16. — Je ne voudrais pas être lieutenant-gouverneur pour tout l'or du monde. C'est un métier très désagréable, veuillez m'en croire; mais je m'empresse d'appliquer, comme qui dirait, un palliatif à mon assertion: le métier est désagréable pas durant la vie, mais apres la mort.

Oh! pendant la vie!... Etre lieutenant-gouverneur, c'est le summum du bien-ëtre, c'est la confirmation du talent, c'est la récompense des sacrifices, c'est l'ascencion à la gloire, c'est tout cela. Etre lieutenant-gouverneur, c'est habiter gratuitement un joli et confortable palais; c'est se promener, les jours de chaleur, dans les allées ombreuses d'un jardin édennesque, c'est porter un coupe-chou à pommeau d'or et un tricorne brillant d'orfèveries aux jours de grand tra-la-la; c'est se ballader dans un costume chamarré de galons d'or que l'on a jamais eu la peine de gagner... Etre lieutenant-gouverneur, pendant la vie, c'est tout cela!

Mais après la mort?...' C'est être livré banalement, comme un condamné à mort, à la curiosité du public. On a de belles funérailles, c'est vrai; des célébrités suivent notre cortège, des princes de l'Eglise prononcent sur notre tombe des paroles d'éloges marquées au coin de la plus entière sincérité... mais ceux qui restent ont le tort de penser que le souvenir d'un lieutenant-gouverneur ne pourra vivre dans le coeur de ses anciens administrés sans l'aide de proclamations aussi permanentes, du moins, que le pavage des rues de Québec (lequel comme l'on sait, est désigné sous la rubrique de "travaux permanents".)

Du moins, voilà l'idée que l'on a à Québec, de la mémoire d'un lieutenant-gouverneur.

Autrement, comment expliquer ces proclamations que l'on voit affichées dans les différentes places publiques de la ville et ordonnant, des mois et des mois après le triste événement, que le jour des funérailles du représentant du roi dans notre province sera jour de deuil national.

Je me souviens, que, au commencement de l'année dernière, un an et demi après la mort du prédécesseur de feu Sir François Langelier, on voyait encore collées sur les murs de la ville, des affiches ordonnant le deuil de la ville.

C'était évidemment une nouvelle petite manifestation de l'incurie de nos administrateurs municipaux. Ces placards aux funèbres blancheurs, c'est une espèce de sacrilège et l'on croirait que la mémoire de nos grands hommes ne peut vivre dans notre souvenir qu'à force d'affiches que l'on oublie d'enlever et qui s'étalent pendant des années à côté des annonces de Bovril et du vernis à chaussures.

. . . . . .

Les gouvernants ont des caprices à nul autres pareils. On n'a pas été sans remarquer sans un certain et fort justifiable étonnement, que pendant tout le temps que le défunt lieutenant-gouverneur a été exposé en chapelle ardente, les deux Chambres ont siégé comme de plus belle. La Chambre Haute qui a coutume de s'ajourner à huit jours ou à quinze pour permettre à l'un de ses membres de traiter sa dyspepsie, n'a pas suspendu une seule de ses séances en signe de deuil. La Chambre Basse s'est ajournée, après les funérailles seulement... pour permettre à ses membres de prendre chacun le chemin du "home" pour la vacance ordinaire du samedi et du dimanche. C'est de l'indécence ou de l'inconscience.

Vraiment, quand on pense au sort qui attend notre mémoire, après la mort, c'est à dégoûter de devenir lieutenant-gouverneur.

* * *

Quelques réflexions sur nos parlementaires au travail depuis déjà plusieurs semaines.

A chaque session qui se présente, les chefs du gouvernement parlent d'or; et, tous leurs collaborateurs, à leur suite, font de même. Ils assurent, et il faut les en louer, qu'ils veulent gouverner réellement et honnêtement aussi, avec leur parti, sans doute, mais dans l'intérêt de tous les citoyens sans distinction de parti ni d'opinion.

C'est surtout, là, la caractéristique d'une session de paix.

A les entendre, c'est tout à fait fini des tracasseries odieuses et des persécutions d'autrefois. Ils ne seront à la remorque de qui que ce soit et ils déclarent fièrement qu'ils ne feront pas figures de "gouvernants que l'on gouverne"; ils s'efforceront de conserver et d'accroître les forces vitales de leur "cher pays".

C'est touchant, c'est réconfortant, c'est consolant.

Leurs paroles sont patriotiques et leurs discours sont empreints d'une vibrante énergie; c'est très bien pensé et très bien dit. Le pays est fier d'eux.

Sir Lomer et ses collgues sont sans doute de très bonne foi quand ils tiennent un tel langage. Ce qu'ils disent, ils le pensent. Il faut leur supposer assez de patriotisme dans le coeur pour comprendre que penser et agir autrement serait penser, agir et parler contre les intérêts de la "chère province".

Et cependant, il n'apparaît pas que quelque chose ai été changée depuis quelques années.

Qu'est-ce qu'il y a donc que cela ne va jamais aussi bien dans la pratique que dans la théorie? C'est que pour gouverner, il faut autre chose que des paroles, si éloquentes soient-elles; il faut des actes, et des actes énergiques. Les paroles qui ne sont pas des actes ou qui n'y conduisent pas ne sont que des bruits vains et inutiles. Nous avons entendu et nous entendrons encore de belles paroles, nous attendons toujours les actes. Et nous les attendrons longtemps.

Ainsi-soit-il.

Jérôme COIGNARD.

—:o:—

CHANGEMENT DE CHEF

Mardi, notre Chambre provinciale a vu se dérouler une scène très inaccoutumée: le geste d'abdication volontaire du chef de la gauche et l'investiture de son successeur. Cette scène n'a pas été du tout banale: quoique d'une simplicité absolue—peut-être bien à cause de cette simplicité — le cérémonial a été charmant d'émotion sincère et générale. Les discours de MM. Tellier et Cousineau pourraient servir de modèles pour le genre, si celui-ci devait devenir courant. Et les remarques du premier ministre ont été d'une délicatesse de fond et d'une habileté de forme très remarquées, très prisées. Il est au su, il fut au vu de tous que sir Lomer et M. Tellier se sont toujours tenus mutuellement en une estime qui n'avait rien de la simple parade. Leur collaboration pour les travaux purement de loi fut souvent précieuse. Sur ce terrain, leurs talents de légistes aguerris s'entendaient comme à plaisir.

M. Tellier, comme chef d'opposition, laissera un souvenir analogue, à peu près, à celui que nous conservons de feu Joly à ce poste pour lequel ni l'un ni l'autre n'avaient les aptitudes que le gros public croit indispensables. Ils y ont fait la guerre en dentelle, celle de M. Tellier étant, toutefois, plus résistante.

Jamais le tact de M. Tellier ne fut soumis à une plus rude épreuve qu'à l'arrivée en Chambre de M. Bourassa. A cause de certaines circonstances qui précédèrent et accompagnèrent cette arrivée, M. Tellier était en droit de croire que "son utilité avait cessé". Il laissa passer la petite démence en se montrant plus délicat, plus gentilhomme, disons le mot, mieux éduqué que ses partisans qui lui revinrent penauds et contrits, peut-être, après la faillite bourassiste.

M. Cousineau a bien tout ce qu'il faut pour mener les choses rondement. Très combatif, très froid, bien renseigné et l'un des studieux de sa génération, il entre bien armé. Il sait à quoi s'en tenir sur les castors; nous croyons qu'il ramènera son parti aux méthodes et aux traditions d'autrefois, à celles de Cartier et de Chapleau. Ce parti fut toujours diminué, moralement et matériellement, de l'attouchement du castorisme. Il n'en est pas de même de la collaboration de MM. Lavergne et Prévost fort honorable et fort précieuse.

—:o:—

NON HUNC, SED BARRABBAM

Le bill Bickerdike a subi une nouvelle défaite au parlement.

Ce n'était pas inattendu.

Nous le regrettons, mais un jour viendra où peut-être le Canada sera assez avancé pour abolir la peine de mort qui n'est qu'un reliquat de barbarie moyenâgeuse.

Mais que vouliez-vous que les députés fissent? M. D.-A. Lafortune leur a apporté des arguments si convaincants qu'ils ont voté contre le bill.

"Si vous abolissiez la peine de mort, a dit le député de Montcalm, M. Médéric Martin, maire de Montréal, qui reçoit tous les jours des lettres de menaces, n'en aurait pas pour 24 heures à vivre."

Et pour sauver l'honorable peau de l'honorable maire de Montréal, nos députés ont maintenu la peine de mort.

Nous aurions fait comme eux.

—(•)—

NOS FELICITATIONS

L'"Evénement", sans le savoir, entra, ces jours derniers, dans le domaine de ce genre d'immortalité où l'on n'a d'accès que si l'on accouche d'une énormité bien caractérisée. Parlant des richesses d'un collectionneur québécois, qui possède, entre autres raretés authentiques, un meuble de Boulle, il a attribué celui-ci à un "joaillier" anglais du nom de "Bull".

Pour son premier coup du genre, le confrère a fait un coup de maître. Une vraie "bull's eye", comme dirait Baptiste.

—:o:—

OU ALLONS-NOUS?

Le parlement vient d'adopter une loi qui permettra désormais à la ville de Saint-Hyacinthe de prélever des taxes sur les terrains appartenant aux communautés religieuses.

Où nous arrêterons-nous, grand Dieu? dans cette voie périlleuse puisque la législature de la catholique province de Québec enfreint ainsi le droit divin, le droit naturel et le droit civil, pour parler comme le Père Hage.

LES CAISSES POPULAIRES

Nous sommes presque en mesure d'assurer, dès maintenant, que l'énergie pour le moins singulière des zélateurs des Caisses Populaires à combattre tout contrôle officiel va nuire considérablement au succès futur de leur propagande. Le peuple a l'instinct très sûr en pareille matière, et quand il voit qu'on se fait autoriser à couvrir de secret les opérations à faire avec l'argent qu'on sollicite de lui, il n'aboule pas. En conseillant cette inspection, le "Pays" se sera montré plus sincère ami des Caisses Populaires que le gouvernement.

—(•)—

AU MOULIN ROUGE

Samedi et dimanche, les 20 et 21 février, la 12ème série de "Master Key" sera représentée, de même qu'un drame en deux parties intitulé: "Entre les mains du jury", et quelques autres films en un rouleau.

Dans les séries de "Master Key", Dare et Ruth sont aux Indes et le public aura l'occasion d'admirer la beauté et les richesses presqu'incroyables de la nature en Orient. Mercredi, le 24, un roman des premiers temps de la fièvre de l'or en Californie, "The Girl of the Golden West", en 5 rouleaux, sera au programme. Ce film a eu un succès extraordinaire partout où il a été représenté. Il est présenté par essJe L. Lasky et David Belasco.

—(•)—

AU STRAND

Tous ceux qui ont pu admirer le bel artiste qu'est M. Lew Field, il y a déjà quelques semaine, dans "The Wishing Ring", au Strand, apprendront sans doute avec plaisir son retour prochain dans une autre oeuvre cinématographique de grande valeur: "Old Putch".

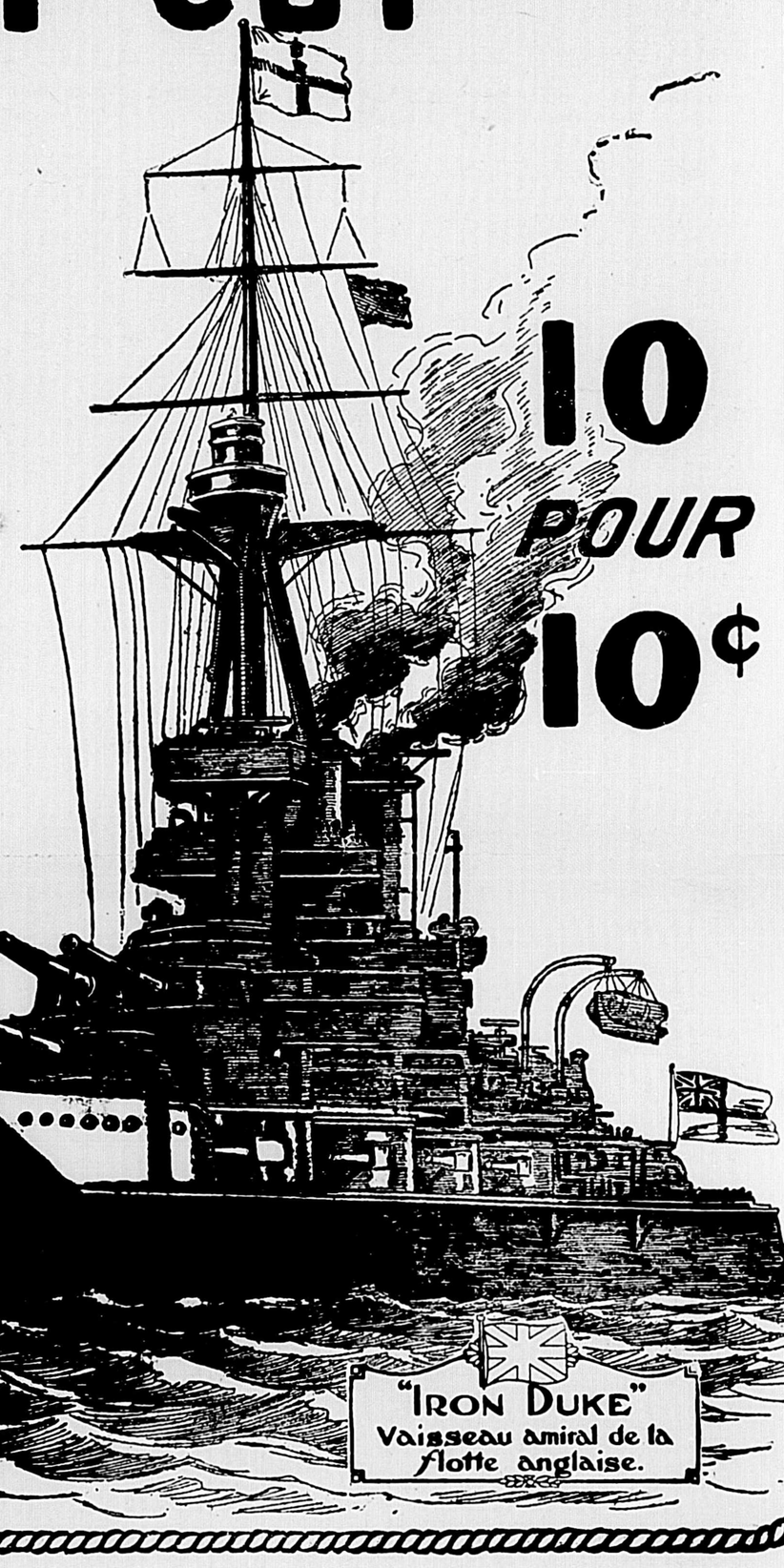
M. Lew Fields est aujourd'hui l'un des comédiens les plus populaires au cinéma et dans "Old Dutch", il ajoutera encore à sa grande réputation, car il trouve là toute l'intensité dramatique nécessaire pour déployer toutes ses belles qualités.

"Old Dutch" est de plus une oeuvre charmante qui ne peut que plaire à tout le monde. Elle est à l'affiche au Strand trois jours à partir de lundi.

Samedi et dimanche, ne manquez pas non plus la 13ème série du "Master Key".

CIGARETTES PLAYER'S NAVY CUT





10 POUR 10¢

"IRON DUKE"
Vaisseau amiral de la flotte anglaise.

THEATRE STRAND Coin Ste. Catherine Ouest et Mansfield

Lew Field dans "Old Dutch"

Ce fameux comédien que l'on a vu ici avec VIVIAN MARTIN dans "THE WISHING KING", revient.

Trois jours à partir de Lundi, le 22 Février
Samedi et Dimanche, 20 et 21, 13ème Série de "THE MASTER KEY"

Et aussi "HOGAN'S ARISTOCRATIC DREAM",
Comédie en deux parties.
WILLIE ECKSTEIN, Pianiste.

MOULIN ROUGE
ANGLE SAINTE-CATHERINE ET AMHERST.
Samedi et Dimanche, Douzième Série du "MASTER KEY"
Et aussi
"Entre les mains du jury"
En deux parties et autres films.
Trois jours à partir du Mercredi, 24, "THE GIRL OF THE GOLDEN WEST", en 5 parties. — Adapté de l'oeuvre du même nom.
Mlle MANTHA, au Piano.

Pour faire distribuer dans les dépôts de journaux de Montréal et banlieues, journaux, magazines, etc., s'adresser à

H. GAGNON,
245 RUE HOGAN
SATISFACTION GARANTIE.



Une session

DE LA COUR DU BANC DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

LUNDI, LE PREMIER JOUR DE MARS prochain, à DIX heures du matin.

EN CONSEQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district, et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les Juges de Paix, coroners et officiers de la Paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Bureau du Shérif,
Montréal, 10 février, 1915.

L. J. LEMIEUX,
Shérif.
6-3

CONFERENCE

Conférence publique et gratuite à la chapelle Mont-Royal, coin des rues Villeneuve et Hutchison, dimanche, à 3 heures, par M. Jean Vuilleumier. Sujet: "Le Spiritisme et l'Evangile".

—(•)—

SUPPLEMENT

MONTREAL 20 FEVRIER 1915

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

GENS & CHOSES

Par FIGARO II

LE maître de la tranchée, après Dieu et notre Joffre, c'est le "fourbancier", écrit quelqu'un. Gradé ou non, Auvergnat ou Parigot, Normand ou Toulousain, Breton ou Catalan, c'est le troubade adroit de ses mains, bricoleur, inventif, qui de rien ou moins de rien sait tirer quelque chose d'agréable ou d'utile. C'est l'homme qui, sur le radeau de Méduse, dénichera des petits pois et vous confectionnera un exquis. mironton avec des tiges de bottes. C'est Robinson avec Vendredi, mais pour qui c'est tous les jours dimanche.

* * *

Echo de la ruelle Piano-Leg:

—Vrai, m'ame Chose, vous y retrouvez-vous dans toutes ces nouvelles de la guerre?

—Pas la miette, mais je brâille pareil.

* * *

Ceux qui ont toujours le nom de Dieu à la bouche, après avoir été pris dans quelque affaire de $ et de C., oublient évidemment qu'il est plus prudent d'arriver dans l'Eternité les mains nettes que les mains pleines.

* * *

Made in Canada is not enough! Trade in Canada, that's the stuff.

* * *

Il faut espérer, écrit M. Paul Veber, que la leçon de la guerre nous profitera et qu'une fois la paix conclue, nous exigerons des lycées, avec l'éducation physique, l'entraînement militaire. A défaut de soldats — dont on n'aura, souhaitons-le, plus besoin — cela nous fera des hommes.

* * *

Au milieu de tout ce tapage, il peut arriver que Thaw soit réinterné et que nous n'en sachions rien. Ce serait du propre!

* * *

Quand la Prusse, disait Frédéric le Grand, aura fait sa fortune, elle pourra se donner un air de bonne foi et de confiance.

* * *

Elle restera toujours vrai, peut-être, la boutade du vieux général américain: "In peace prepare to be in pieces."

* * *

On lit dans le "London Times": "Avant la guerre nous disions que les Français étaient légers et ils disaient que nous étions sinistres. Aujourd'hui, ils voient la gaieté de nos soldats, et nous, nous admirons le sérieux profond de la France dans la crise de sa destinée. Sous des apparences frivoles, sensuelles et irréfléchies, la France cache une énergie, une noblesse et une raison sans pareilles.

* * *

La dette de guerre du Canada servira d'aide-mémoire à ceux d'entre nous qui seraient, dans l'avenir, exposés à mal se remémorer ce qui se passa de saillant vers 1914-1915.

* * *

Il y a déjà belle lurette qu'Edgar Quinet écrivait: "Ne cherche plus dans les cieux le cygne allemand; il se noie aujourd'hui dans son cloaque."

* * *

Lacenaire disait qu'il ne faut jamais avouer. Notre M. Giroux ne raisonne pas très autrement.

* * *

Il y a à Paris une rue qui porte le nom de Wagner et à laquelle on va donner le nom de "rue du 75", en l'honneur du fameux canon. Ce sera encore de la musique.

* * *

Les longues moustaches ne valent évidemment pas les gros sourcils, sur une ligne de feu.

* * *

Au dessus de toutes les races, et les englobant toutes, dit Gustave Geffroy, il y a la race humaine désormais maîtresse de la Terre, vieux champ de bataille qui peut devenir le champ pacifique de la science et de l'art.

* * *

Le nouveau maire de Toronto fait d'honorables efforts pour être aussi tannant que le nôtre. Mais il n'a pas encore la vraie "twist".

* * *

D'un journal américain: "Roumania is expected to put 750,000 men "in the field", many of them... permanently."

* * *

Echo du village:

—Si c'est le cas que les Arremands sont au boutte de leurs difficultés pourquoi qu'ils stoppent pas?

—Ben, je vas te dire, ils savent pas à quel des bouttes qu'ils sont: au commencement ou ben à la fin.

Une caricature montrant des curieux allemands qui visitent des ruines en Belgique a pour légende: "After kulture, Kul-tourists".

LA CHEMISE ROUGE

Dans le "Figaro", M. Edmond Rostand publie quatre sonnets en l'honneur des Garibaldiens. Voici le dernier et le plus beau:

O père de Bruno! père de Constantin!
Quoi! deux Garibaldi dans la même semaine?
"Et, répond le vieillard d'une âme plus qu'humaine,
J'en offre encore quatre à l'Idéal latin!"

Tes doigts mouillés de pleurs, père deux fois atteint,
Sont léchés doucement par la Louve romaine,
Et ce nouveau cercueil de héros qu'on promène
Fait palpiter un astre au-dessus du Trentin!

Vive Rome! L'espoir des faiblesses recule;
Rome est toujours dans Rome; et, sur le Janicule,
Ainsi qu'aux plus grands jours, tout un peuple accourut;

Et ce père a prouvé, donnant six fois sa race,
Que celui-là six fois peut dire: "Qu'il mourut!"
Qui peut à Rome même être le Vieil Horace!

EDMOND ROSTAND,
de l'Académie française.

NOTES ET REMINISCENCES

DAVID ET GOLIATH

Croquemitaine a beau montrer les dents, il n'effraye plus personne. De son tas de cailloux, le petit Poucet lui-même lui fait la nique.

"Le Matin" de Paris.

Croquemitaine, c'est le Kaiser, ou si vous le préférez, c'est l'Allemagne.

Mais le petit Poucet? Jusqu'ici ç'avait été le brave petit Monténégro qui, presque anonymement, accomplit des prouesses dont nous n'aurons le détail qu'après la grande échauffourée. Et bien, le Monténégro est dégommé en tant que petit Poucet, ou du moins il a des chances de l'être.

Il y a plus petit que lui, beaucoup plus petit, immensément plus petit, sous tous les rapports.

C'est la République de San-Marin.

Cette minuscule république est par importance au royaume monténégrin ce que 12,000 âmes sont à environ 225,000. C'est là les chiffres de leurs populations respectives.

San-Marin a bien droit, n'est-ce pas? au surnom de petit Poucet.

Or voici petit Poucet aux prises avec Croquemitaine et il ne semble en manger ni en dormir plus mal.

Mais qui, ou quoi, diable! a pu mettre en face ces deux puissances aussi desparates? Voici: le Kaiser s'est mis en grande colère contre la république de San-Marin qui aurait, assure-t-il, intercepté un message "sans-fil" adressé à la flotte autrichienne. Et s'étant mis en colère, il l'a fait savoir aux San-Marinois qui ont riposté, avec le plus bel aplomb, par la note suivante:

La république de San-Marin, ayant refusé de signer, en 1870, le traité de paix conclu avec l'Italie par l'Autriche, est toujours en état de guerre avec cette dernière puissance. Les San-Marinois se tiennent prêts, si nécessité les y oblige et si l'Allemagne n'est pas contente, à observer vis-à-vis d'elle la même attitude. En attendant, ils n'ont de compte à rendre à personne, et moins qu'à quiconque à un allié de l'Autriche.

Mais, dites donc, un peuple de cent millions d'âmes, appuyé par une armée de cinq ou six millions de "lignards", aurait-il répondu plus crânement?

Ce qui enjolive assez substantiellement le geste des San-Marinois, c'est que leur armée compte très précisément 1224 soldats avec 6 gendarmes comme réserve. Ils possèdent, en outre, quatre canons.

Au cours de l'article que le "Matin", de Paris, consacre à cet incident, un tantinet opérette-bouffe, il est dit:

"La république de San-Marin n'est pas seulement la plus petite, mais aussi la plus vieille des républiques modernes. Elle a mille ans d'existence, tandis que l'empire allemand, ce gros poupard, n'atteint pas et n'atteindra jamais la cinquantaine. Voyez-vous ce galopin! Depuis quand est-ce aux moutards à en remontrer aux aïeules? Petits-fils des vieux Etrusques, les San-Marinois sont bien résolus à ne pas se laisser enguillaumer. Ils ont résisté à Napoléon, qui était un autre sire, et donné asile à Garibaldi, qui était un autre "poilu" que ce César manchot. Avant d'escalader les sentiers de chèvre qui grimpent vers la capitale au sommet du Titan, il y a d'abord une toute petite rivière à franchir: le Rubicon. Qu'il y vienne!"

S'il y va, c'est une escalade de 2420 pieds, à pic, par des sentiers de chèvre. Il n'ira pas si haut et San-Marin, déjà en guerre avec l'Autriche bien avant les autres, continuera de l'être, du moins en théorie, tant que ça lui plaira. Et gare aux "sans-fil" qui passeront dans son ambiance!

LE LISEUR.

ENCORE LA RUE ROBIN

Une pression se fait sur nos controleurs

Ce projet d'ouvrir la ruelle Robin depuis la rue Amherst jusqu'à la rue Saint-Hubert et même jusqu'à la rue Saint-Denis, n'est pas encore mort.

Les contrôleurs ne croient pas à la nécessité de faire cette dépense et ils ont bien raison, mais il y a des spéculateurs pour qui ce serait une si bonne aubaine. L'affaire couterait quelques centaines de mille piastres et il y aura peut-être une proportion aussi considérable que dans l'affaire du bain de la rue Amherst pour les entremetteurs, c'est-à-dire à peu près la moitié.

Nous avons déjà dit et nous répétons que l'ouverture de cette ruelle n'a pas d'autre nécessité que celle pour les spéculateurs de réaliser de gros bénéfices.

La rue Ontario, la rue Sainte-Catherine et la rue Demontigny, suffisent amplement au trafic qui se fait dans cette partie de la ville et les contrôleurs seraient criminels de s'en laisser imposer par l'échevin Dubeau au point de croire le contraire.

La ville n'a pas d'argent de ce temps-ci à jeter à l'eau et nous voulons espérer que ce "scheme" échouera.

Nous avons pourtant quelques inquiétudes. Les commissaires ont déjà refusé de considérer la chose, et voilà que maintenant, cédant à certaines pressions, ils veulent bien aller étudier la question sur place. Sans doute, ils ne sont pas enthousiastes et ils disent bien que la ville ne peut plus faire d'expropriation, mais nous n'éprouverions aucune surprise si, en visitant les lieux, la nécessité d'ouvrir cette ruelle allait leur sauter aux yeux.

Si au moins la Commission Scolaire pouvait se décider à construire son école, le scheme recevrait son coup de mort!

—(*)—

Maladies des voies urinaires et de la peau.

Dr. NORMAN MASSE

Consultations: 1½ à 3 p.m., 7 à 8 p.m.

1336, Blvd Saint-Laurent, près Rachel.

Téléphone: St-Louis 1628.

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 308, rue St-Paul.

A. LEROUX, Gérant.

L'ATTENTAT ET L'ENFANT

M. Jean de Bonnefon, dans le "Journal", traite d'un douloureux problème qu'il expose ainsi:

"En Belgique, et ailleurs, les héritiers ineultes des Barbares, les soldats allemands ont poussé l'ivresse de la rage jusqu'au crime contre la faiblesse des filles et des âmes. De ces attentats, il sortira dans quelques mois une génération d'enfants. Quelle sera la situation de ces êtres irresponsables du crime qui les fit naître, mais odieux par le sang du père?

On a dit, on a imprimé que les prêtres catholiques, du haut de la chaire ou dans le secret du confessionnal, avaient autorisé les femmes outragées à effacer la trace vivante de l'outrage.

Il est aujourd'hui prouvé que, ni tout haut ni tout bas, le prêtre n'a donné de telles autorisations. Aucun des hommes qui élèvent chaque matin l'hostie vivante vers le Dieu créateur, qu'il soit belge ou français, n'a autorisé le crime contre la vie. Ce sont les auteurs du crime, les Allemands, qui ont inventé, imaginé le conseil du prêtre, pour rendre odieuse l'Eglise romaine et, en même temps, pour diminuer la sympathie qui va, du monde entier, vers les femmes victimes de la force.

Mais un évêque, en son nom et au nom de ses collègues, a posé une question à la Sainte-Inquisition de Rome.

Voici la question dans sa forme précise: "Quelle devra être la conduite de l'Eglise et quelle sera, au point de vue de la famille, le sort de l'enfant né de la violence faite à une femme pendant les horreurs de la guerre."

M. Jean de Bonnefon, en attendant la réponse de la juridiction sollicitée, cite des textes canoniques et conclut:

"Ces textes et cent autres font connaître d'avance la réponse que l'Eglise fera aux questions de l'évêque.

"L'enfant est sacré, toujours et en tout temps. Il est la fleur fragile qu'il faut protéger, même quand la plante s'élève sur les plaines de carnage dans l'épouvante du glaive et du canon, au souffle de la violence."

—(*)—

UNE INTERVIEW DE L'ARCHEVEQUE DE MUNICH

Que ceux qui se figuraient que les catholiques d'Allemagne et plus particulièrement de Bavière désapprouveraient l'attitude des autorités allemandes vis-à-vis du cardinal Mercier et s'indigneraient du bombardement de la cathédrale de Reims se sont trompés! Le primat de Bavière lui-même, le cardinal von Bettinger, trouve cette attitude et cet acte de vandalisme tout naturels.

Dans une interview qu'il a accordée à l'envoyé spécial du "New York World" en Allemagne et reproduite par le "Daily Chronicle", de Londres, l'archevêque de Munich a déclaré, en effet:

"Je ne crois pas que le cardinal Mercier ait été soumis à un emprisonnement quelconque. Mais les autorités militaires auraient eu parfaitement le droit de restreindre les libertés de ce prélat s'il avait adopté une attitude subversive et ne s'était pas plié aux règlements édictés par elles.

"Un prince de l'Eglise ne doit pas s'attendre à se trouver au-dessus des lois du pays où il habite. Quelles que soient ces lois, civiles ou militaires, il doit leur obéir comme n'importe quel autre citoyen."

Ledit prélat allemand n'oublie qu'une chose: c'est que les lois du pays qu'habite le cardinal Mercier sont les lois belges et non les lois allemandes. Quant au bombardement de Reims, il l'approuve naturellement: "nécessité militaire".

—(*)—

QUI SAUVE

Et qui est sauvé?

D'un article du "Morning Post", de Londres, en date du 6 janvier dernier:

"Nous entendons quelquefois dire que l'Angleterre a sauvé la France. Il est pour le moins aussi vrai de prétendre que la France —avec la Belgique — a sauvé l'Angleterre. La destruction de la France, qui n'aurait pu être évitée sans le courage de l'armée française et l'habileté de ses généraux, aurait été suivie de la destruction de l'Angleterre. N'oublions pas que sur mer nous avons été assez heureux d'avoir la coopération des flottes russe, française et japonaise. Si la France eût été détruite et la Russie forcée de faire la paix, les ressources navales de la France auraient été mobilisées contre une Angleterre restant seule et nous aurions eu la tâche de bloquer une côte s'étendant de la Baltique à la frontière de l'Italie. Nous aurions été impuissants à attaquer sur terre, notre commerce maritime aurait été périlleux et coûteux comme jamais dans le passé et nous aurions été exposés aux dangers de l'invasion. N'oublions donc pas ceci: si nous sauvons la France, la France et la Belgique nous sauvent. Jusqu'à ce jour, dans l'Ouest, les Alliés ont tenu bon, comme on dit, "by their teeth and their eyebrows".

HUITRES MALPEQUES
DE PREMIERE QUALITE, SERVI AVEC SOIN AU COMPTOIR OU DANS LA SALLE A MANGER, AU MEME PRIX
"LE TERRAPIN"
25 RUE NOTRE-DAME OUEST

Les Avions de Guerre

Atteignent des hauteurs vertigineuses, mais ils ne peuvent pas surpasser la haute réputation du

CIGARE "LA CHAMPAGNE"

Qui en tout temps et en tout lieu fait

LES DELICES DES FUMEURS

EN VENTE

dans les meilleurs hotels, restaurants, etc. dans tout le Canada.

Fabrique: 199, Notre-Dame Est
Tél. Main 2156. MONTREAL

DEMANDEZ la Biere populaire

MOLSON

Embouteillée

dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis

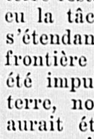
128 ANS

Nouveau Restaurant Transportation

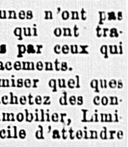
Edifice Transportation

Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.

Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires.
SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.



EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal . . . . LE SPECIALISTE BEAUMIER
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL



AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c, par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "pedlers;" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

La Banque des Marchands du Canada
FONDEE EN 1864
Capital Payé $7,000,000. Fonds de Réserve $7,248,134
Succursales et Agences dans la Cité de Montréal
BUREAU-CHEF, RUE ST-JACQUES; 1255 rue Ste-Catherine Est; 320 Ste-Catherine Est; 672 rue Centre; 1330 Boulevard St-Laurent; 1866 Boulevard St-Laurent; rues St-Denis et St-Zotique.
213 Succursales et Agences en Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique.
Opérations de Banque en général et Département d'épargne dans toutes les succursales.

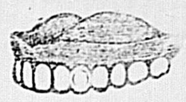
COMPAGNIE EQUITABLE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Faits importants concernant cette compagnie: elle a surpassé en 1913 le record de toutes les années précédentes de son histoire. L'augmentation de son actif s'élève à $36,984.19. Les pertes en voie de règlement se montent aujourd'hui à $1,000.
Un dépôt complet au gouvernement garantit absolument les porteurs de polices contre toute perte.

DEVENEZ CAPITALISTE!
Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.
Si vous pouvez économiser quel ques sous sur votre salaire, achetez des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée," et il vous sera facile d'atteindre l'aisance, la fortune.
Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.
Demandez notre brochure.
Agents demandés.—Le Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.
Le 'Pret Immobilier'
Limitée
Chambre 30, EDIFICE DANDURAND
Coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine
Tél. Bell Est 5779 MONTREAL

HOTEL "LE RELAIS"
LIMITEE
Est l'hôtel favori des voyageurs.
Service de première classe.
Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri

J. G. BENOIT
COURTIER D'IMMEUBLES
Chambre 24, 20 Rue ST-JACQUES
Tél. Main 636



Nos dents sont très bel les, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis
Montreal

Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
Monument National
292 Rue ST-LAURENT Montréal
Tél. Bell Main 1466
lan

JOS. BRUNET
Propriétaire de Carrières de Granit
Manufacturier et Importateur de
Monuments en Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC
Estimations données sur application.
Bureau et Atelier: 675 Chemin Côte des Neiges
Tél. Bell Up 1466. Montréal.

JOSEPH RIELLE,
Arpenteur Provincial
Quebec Bank Bldg., MONTREAL
TELEPHONE MAIN 77.

Chambre 200 M. 3320
P. SICOTTE
COMPTABLE
90 St-Jacques, Montréal



Charles Lavallée
(Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent
Téléphone Main 554.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
MUSIQUE EN FEUILLES.
Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapide, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur: Téléphone Main 2443.

The Arbour Hotel
CO'Y, LTD.
JOHNNY BERTRAND,
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

IMMEUBLES
P. FISHMAN
Spécialité: Propriété de ville.
58 St-Jacques Main 8286

FONDEURS
RUBENSTEIN BROS.
Placages d'or, d'argent, de cuivre, de nickel
Main 860 41 Craig Ouest

JACOBS, HALL, COUTURE & FITOH
Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifice Power, 80 rue Craig Ouest, Tél. Main 4040.

ASSURANCES
L'ASSURANCE MONT-ROYAL DE MONTREAL.
LA NATIONALE, DE PARIS.
Compagnies indépendantes contre l'incendie.
J. E. CLEMENT, Gérant.

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 5141

Joseph Fortier Ltée
FABRICANT-PAPETIER, NEGOCIANT
Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation
Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles
210, Notre-Dame O., coin Saint-Pierre. Tél. Main 444-445.

Toutes sortes d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement.
Arbustes, Rosiers, ARBRES Plants, Vignes, etc.
Catalogue sur demande. Aucun ordre trop petit ou trop gros. Plans dessinés.
LUKE BROTHERS, LIMITED,
Tél. Main 4338 Bureaux: POWER BLD

L'AGONIE DE L'AUTRICHE

Les éléments disparates qui composent la population de l'Autriche-Hongrie se réveillent

PAR QUEL MIRACLE D'EQUILIBRE, CE MONSTRE, CE PHENOMENE, TENAIT-IL ENCORE DEBOUT ?

Le " DE PROFUNDIS " DU CITOYEN HERVE

Eh bien! quoi! ça ne va donc pas, en Autriche-Hongrie?

Si ça allait, Son Excellence le comte Berchtold n'aurait pas donné sa démission à ce vieux bandit de François-Joseph, son auguste souverain.

Ce bel idiot — c'est le comte Berchtold que je veux dire — était, de son métier, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

Avec deux liards d'intelligence, lui qui devait savoir de quelle salade de peuples était composé le royaume austro-hongrois, et par quel miracle d'équilibre ce monstre, ce phénomène tenait encore debout, il se serait tenu coi en juillet dernier, et il n'aurait pas lancé son pays dans cette folle aventure.

Jugez vous-même plutôt : en Autriche il y a 50 millions d'habitants; là-dessus,10 millions d'Allemands seulement, les Autrichiens proprement dits. Ils sont la race conquérante. Leurs ducs, archiducs et empereurs ont conquis, dans le cours des siècles, toutes sortes de peuples ou de morceaux de peuples qui se trouvaient à portée de leurs griffes.

Ils ont conquis la Bohême, où il y a surtout des Slaves; la Galicie, où il n'y a que des Slaves (moitié de Polonais, moitié de Ruthènes); la Hongrie, peuplée de Mongols qui étaient restés par là depuis le bon vieux temps d'Attila; la Transylvanie et la Bukowine, où il y a surtout des Roumains, qui sont un mélange de Slaves et de Latins parlant une langue cousine de la nôtre; la Croatie et la Bosnie, où il n'y a que des Serbes; le Trentin et Trieste, où il y a surtout des Italiens.

En 1866, profitant d'un moment où la monarchie était dans le pétrin, les Hongrois réclamèrent le droit d'être quelque chose dans l'Etat.

Les Autrichiens gardèrent tous les Slaves du Nord sous leur coupe: Tchèques, Polonais et Italiens de Trente et de Trieste; ils passèrent les Slaves du Sud: Roumains, Serbo-Croates, à leurs associés hongrois, si bien que les 10 millions d'Autrichiens et 10 millions de Hongrois — ou plutôt leur aristocratie — commandent à 30 millions d'hommes d'autres races.

Edifice fragile.

Pour le consolider, pour l'empêcher de crouler, qu'est-ce que le bon sens commandait de faire, le bon sens et la justice?

Il commandait de former entre les différentes races de la monarchie austro-hongroise, entre toutes sans exception, et non pas seulement entre les deux races conquérantes, une fédération, une sorte d'Etats-Unis où toutes les races se seraient gouvernées elles-mêmes, avec un Parlement central à Vienne pour les affaires communes.

En Suisse, est-ce que cantons allemands, cantons français et le canton italien par dessus le marché ne vivent pas côte à côte dans une même patrie?

Seulement, il n'y a guère qu'une République qui puisse, en respectant le droit de chaque race à se gouverner elle-même, faire vivre côte à côte des peuples de langue et de race différentes.

Pour son malheur — et pour le malheur de toute l'Europe — l'Autriche-Hongrie était affligée d'une dynastie et de hoberaux allemands et hongrois qui ne l'entendaient pas de cette oreille.

Son Excellence le comte Berchtold était l'homme de confiance de cet Etat fait de bric et de broc.

Le serpent tentateur, sous la forme de l'empereur d'Allemagne, ou de l'intelligent kronprinz que le bon Dieu allemand donna comme fils au kaiser, apparut au comte Berchtold et lui dit, en lui tendant la pomme serbe: "Croque cette pomme de Serbie. Quand tu l'auras croquée, ton empereur sera aussi grand que l'empereur d'Allemagne lui-même!"

—Mais si la Russie me tombe dessus, et son alliée la France!

—N'aie pas peur!

"La France est en état de pourriture; elle n'a plus d'armée; elle sera déchirée par la guerre civile.

"La Russie est lente à mobiliser.

"En trois semaines, l'armée allemande aura détruit l'armée française; elle se retournera contre la Russie et enfoncera l'armée russe.

"Mange donc la pomme serbe en toute tranquillité!"

L'imbécile la croqua.

Mais l'armée allemande ne détruisit pas l'armée française en trois semaines: on assure même qu'au bout de six mois elle n'a rien détruit du tout.

Elle n'a pas pu se retourner tout entière contre l'armée russe; celle-ci n'a pas été détruite; on assure même qu'elle occupe la Galicie, la Bukowine; qu'elle entre en ce moment en Hongrie.

Et voici qu'en Hongrie même, un fort parti s'agite, qui se souvient de Kossuth — une sorte de Garibaldi hongrois! — et qui songe à proclamer la République hongroise!

Voici que les Tchèques de Bohême se souviennent qu'ils sont des Slaves, et ils sentent bouillonner au fond de leur coeur leurs vieilles haines contre leurs conquérants allemands!

Voici que le peuple roumain s'arme pour délivrer ses frères roumains de Bukowine et de Transylvanie!

Voici que l'armée serbe victorieuse réclame énergiquement la libération des Serbes de Bosnie et de Croatie!

Voici que l'Italie, à la voix de Garibaldi, sort miraculeusement de son tombeau, s'arme pour délivrer les Italiens de Trieste et de Trente!

La pomme serbe était empoisonnée: et c'est pourquoi vous voyez s'effondrer le comte Berchtold, en attendant, ça ne tardera guère, que vous voyiez s'effondrer son collègue le chancelier allemand, M. Bethmann-Hollweg, l'homme "au chiffon de papier".

La monarchie autrichienne est entrée en agonie.

De profundis! !

Gustave HERVE.

(De la "Guerre Sociale")

—(*)—

POUR LES ITALIENS

Pour les victimes de l'affreux tremblement de terre, les Italo-Canadiens donneront demain soir au Majesty un concert où figureront quelques-uns de nos meilleurs artistes professionnels ou amateurs. La soirée sera sous le patronage de sir Lomer et du maire Martin. Il n'est pas besoin de faire un chaleureux appel à nos lecteurs qui savent combien grande est la détresse là-bas.

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 3805.

COUR SUPERIEURE

Dame Florida Lauzon, des Cité et District de Montréal, épouse de Ferdinand Paquette, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

vs.

Ferdinand Paquette, plombier des Cité et District de Montréal, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée par la demanderesse contre le défendeur le 2ème jour de février, 1915.

Montréal, 16 février, 1915.

GONZALVE DESAULNIERS,
7-5 Procureur de la demanderese.

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ELEVAGE, LIMITEE

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 15e jour de janvier 1915, constituant en corporation Jean Baptiste Bergeron et Arthur Ephège Désautels, bourgeois; Joseph Legault, Joseph Camille Desjardins, et Joseph Amédée Bernier, courtiers d'immeubles, et Joseph Hormisdas Rocheleau, agent, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Acquérir par achat ou autrement des animaux de ferme, tels que chevaux, bestiaux ou autres animaux domestiques, et en faire l'élevage et le commerce; (b) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir et posséder des immeubles et les mettre en culture pour le besoin de la compagnie ; (c) Acquérir par achat, bail ou autrement les machines aratoires et voitures, harnais et toutes autres machineries pour le besoin de la compagnie; (d) Construire des maisons d'habitation et autres bâtisses sur les dits immeubles ou sur toute partie d'iceux pour le besoin de la compagnie; (e) Pour les fins de la compagnie, vendre, louer, transporter, échanger, développer et améliorer les dits immeubles; (f) Vendre, louer l'entreprise de la compagnie au toute partie d'icelle, pour telle considération que la compagnie jugera à propos et recevoir en paiement de l'argent, des actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute autre corporation ; (g) S'amalgamer avec toute personne, société ou corporation faisant des affaires, en tout ou en partie, semblables à celles de la compagnie; (h) Distribuer parmi les actionnaires de la compagnie des actions, obligations, débentures, garanties ou autres biens appartenant à la compagnie; (i) Prendre et détenir des hypothèques, engagements, garanties et charges pour garantir le paiement du prix d'achat de toute propriété ou animaux vendus par la compagnie ou de tous argents dus à la compagnie par les acquéreurs; (j) Emettre des actions acquittées, obligations ou autres garanties de la compagnie en paiement ou partie de paiement de toute propriété mobilière ou immobilière, droits ou autres biens acquis par la compagnie; (k) Rémunérer toutes personnes ou compagnies pour services rendus en plaçant, aidant à placer ou garantissant le placement de toute action du capital-actions de la compagnie ou de toute autre garantie de la compagnie ou dans ou au sujet de la formation de la compagnie ou la conduite de ses affaires ; (l) Faire toute chose utile ou nécessaire pour obtenir les fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "La Compagnie Canadienne d'Elevage, Limitée", avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 20e jour de janvier, 1915.

THOMAS MULVEY,
6-4 Sous-secrétaire d'Etat.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'Administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-troisième jour de janvier 1915, constituant en corporation MM. Alexandre Papineau Mathieu et Armand Mathieu, avocats, Honoré Garceau, étudiants, Joseph Adhémar Ogden, notaire, et Paul Auguste Beaudry, avocat, de Montréal, dans les buts suivants:

De construire et de s'occuper de la construction en général, de faire commerce de constructeur général soit pour les travaux publics ou soit pour les travaux privés, de préparer les plans, de vendre, fournir, manufacturer les matériaux généralement employés dans la construction.

De faire des arrangements, conventions réciproques ou autrement avec toutes personnes ou compagnies intéressées dans le même genre de commerce, d'acquérir ou vendre et accepter en paiement des parts de toute autre compagnie, de rémunérer avec des parts acquittées toutes personnes pour services rendus dans l'organisation, la promotion et la mise en opération de la compagnie.

Prendre des contrats pour bâtir des maisons, pour finir des maisons déjà en construction et faire les avances nécessaires sur hypothèques ou toute autre garantie, pour finir des maisons en construction ou à être construites.

Acquérir, échanger, vendre les immeubles en général, émettre des lettres de change, billets promissoires.

Agir comme agent relativement à l'administration de l'immeuble, pour la perception des loyers et l'administration générale, sous le nom "La Compagnie de Construction Canadienne", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-troisième jour de janvier, 1915.

C. J. SIMARD,
5-4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinquième jour d'octobre 1914, constituant en corporation MM. Edson Grenfell Place, avocat; Ralph Frederick Stockwell, avocat; Hugh Mackay, avocat, et Demoiselle Zaire Pilon, sténographe, tous de la cité de Montréal, et Edgar Alexandre Wright, comptable de la cité de Westmount, dans les buts suivants:

Acheter, vendre, fabriquer et faire le commerce d'effets, denrées et marchandises de toutes sortes et descriptions et en particulier toutes sortes d'outils et fournitures de cordonnerie;

Acheter, vendre, fabriquer, raffiner et autrement faire le commerce des huiles avec pouvoir de construire, acheter ou autrement acquérir des raffineries ou toutes autres factories ou usines qui pourront être requises à cet effet;

Acheter ou autrement acquérir des immeubles pour les fins de l'industrie de la compagnie;

Exercer toute industrie alliée à ce qui précède qui semblera à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec aucune des affaires ou objets ci-dessus ou censée accroitre la valeur d'aucun des biens ou droits de la compagnie pour le temps actuel ou les rendre profitables.

Acquérir et assumer la totalité ou aucune partie des commerces, biens et entreprises de toute personne ou compagnie exerçant un commerce que la compagnie est autorisée à exercer ou en possessions des biens convenables pour les fins de la compagnie;

Souscrire, prendre ou en aucune manière acquérir des stocks, actions, bons, débentures ou autres obligations ou valeurs de toute compagnie ou corporation et les vendre ou autrement les aliéner;

Garantir tous bons, débentures, obligations ou valeurs ainsi vendus ou aliénés par cette compagnie, ou les bons, débentures ou obligations de toute compagnie exerçant tout commerce susceptible d'être conduit de manière à bénéficier à cette compagnie;

Vendre ou autrement disposer des biens meubles ou immeubles et de l'entreprise de la compagnie ou d'aucune partie d'iceux pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

S'associer ou faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, coopération, risque conjoint, concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou étant engagée ou sur le point d'exercer ou d'entreprendre tout commerce ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer ou à entreprendre ou tout commerce susceptible d'être conduite de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie;

Demander, acheter ou autrement acquérir toutes patentes, brevets d'invention, permis, concessions et choses de même nature conférant tous droits exclusifs ou non-exclusifs ou limités de les utiliser, ou tout secret ou autre renseignement quant à toute invention qui pourra paraître susceptible d'être utilisée pour aucune des fins de la compagnie ou dont l'acquisition paraîtra censée directement ou directement bénéficier à la compagnie, et utiliser, exercer, développer ou accorder des permis à cet effet ou autrement faire valoir les biens, droits ou renseignements ainsi acquis;

Rénumérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement d'aucune des actions du capital de la compagnie ou relativement à la formation ou à la promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires;

Faire tous ou aucun des actes par les présentes autorisés soit seule ou conjointement avec d'autres personnes, ou en qualité de facteurs, fidéi-cimmissaires ou agents pour d'autres personnes;

Faire toutes autres choses se rapportant ou avantageusement à l'accomplissement d'aucun des objets ci-dessus;

Tous les pouvoirs accordés dans aucun paragraphe des présentes ne seront restreints par induction d'aucun autre paragraphe des présentes, sous le nom de "Independent Refining Company of Canada, Limited", avec un capital actions de vingt mille dollars ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent dollars ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour d'octobre 1914:

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
PLACE & STOCKWELL, avocats,
Procureurs des requérants. 5-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec des lettres patentes en date du seizième jour de janvier, 1915, constituant en corporation MM. Pacifique Vandelac, hôtelier; A. Vandelac, commerçant; Emile Vandelac, commerçant; Albert Dumouchel, commis; Delphis Germain, commerçant, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billards et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal sous le nom de 'Vandelac Hôtel", Nos 31-33 Carré Jacques-Cartier, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leur exploitation et leur installation, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagée dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Vandelac Hôtel Limitée", avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux mille (2,000) actions de dix piastres ($10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de janvier, 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
H. H. DUCHESNE, 684A Henri-Julien,
Procureur des requérants.
A. ECREMENT,
Notaire des requérants. 5-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la Province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-trois janvier 1915, constituant en corporation MM. Joseph Louis Gervais, agriculteur de la Cité de Montréal, Joseph Arthur Couture, notaire de la ville de Maisonneuve, Gaston Bornet, ingénieur, Léon Sohier, ingénieur civil et Thomas Conroy, comptable, tous trois de Montréal, dans les buts suivants:

(a) Exercer l'industrie agricole dans toutes ses branches et vendre les produits en gros et en détail; (b) Manufacturer, vendre, exporter, engager ou autrement disposer des produits de la terre et faire en général le commerce d'agriculture; (c) Mettre en opération toute industrie semblable, manufacture, exportation, importation, achat ou vente ou autrement se rapportant aux fins susdites, lesquelles la compagnie peut juger censées être avantageusement mises en opération en rapport avec la compagnie; (d) Acquérir ou se charger du tout ou d'une partie des biens et obligations de toute personne ou personnes, compagnie ou compagnies engagées dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée d'entreprendre ou en possession de biens avantageux pour le bénéfice de la présente compagnie; (e) Acheter en général, prendre possession, louer à bail, ou échanger, louer ou autrement acquérir tout bien meuble et immeuble avec tous les droits et privilèges que la compagnie peut juger nécessaires pour son industrie et en particulier, toutes les terres, bâtisses, obligations, machinerie, outils et stocks dans les affaires; (f) Acquérir et posséder des actions dans aucune autre gnie, rémunérer toute personne ou comblables à ceux de la présente compagnie, rénumérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à être rendus en disposant ou aidant à disposer, ou garantissant la disposition d'un nombre d'actions dans le capital de la compagnie, ou des obligations ou des autres valeurs de la compagnie, ou par rapport à la formation ou la promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires, ou la vente ou la disposition de sa marchandise; (g) Emettre, faire, accepter, endosser, pour valeur ou en vue d'accommodation, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, chèques, lettres de crédit, lettres de change, traites, obligations, débentures et autres valeurs négociables et transférables; (h) Prendre les moyens de faire connaître les produits de la compagnie, qui paraîtra convenable et particulièrement en annonçant dans les journaux, dans les circulaires ou autrement; (i) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, céder, perfectionner ou autrement disposer du tout ou d'une partie de la propriété, des biens de la compagnie; (j) Placer et transiger avec les argents de la compagnie pas immédiatement requis, de telle manière qui peut être déterminée de temps en temps; (k) Distribuer en espèces ou en valeurs, par dividendes ou autrement, aucun des biens de la compagnie et particulièrement des actions entièrement acquittées, des débentures ou stock de débentures, actions privilégiées ou ordinaires parmi ses membres; (l) Faire toutes les choses, exercer tous les pouvoirs et faire tous commerces incidents à l'exercice des fins pour lesquelles cette compagnie est incorporée sous le nom de "Compagnie Canadienne des Tabacs, Limitée", avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000) divisé en quatre-vingt mille (80,000) actions de vingt-cinq cents chacune; (m) L'interprétation d'un paragraphe quelconque de la présente ne sera ni limitée ni restreinte par induction ou déduction de tout autre paragraphe.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire le la province, ce vingt-troisième jour de janvier, 1915.

C. J. SIMARD,
4-4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec il a été accordé par l'Administrateur de la Province de Québec, des lettres patentes, en date du seize janvier 1915,, constituant en corporation MM. Nazaire Gauthier, Joseph Frédéric Chartier, agents; René Gaudry, artisan; J. P. Amédée Trottier et Georges Gauthier, agents, de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce général d'hôteliers, de restaurateurs, conformément aux dispositionse d la loi des licences, confiseurs, pourvoyeurs, exercer l'industrie de fabricants et marchands, en gros et en détail, de vins, bière, spiritueux et liqueurs de toutes sortes, de marchands de tabac, cigares et cigarettes, et toutes autres industries de autres industries de même nature.

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger, aliéner ou en disposer de toute façon tous les biens meubles et aux dispositions de la loi des licences, immeubles nécessaires aux fins de la compagnie, hypothéquer, engager de quelque façon que ce soit les biens immeubles de la compagnie;

Souscrire, accepter, endosser, négocier tous lettres de change, billets promissoires, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, échange, louage ou autrement tout hôtel ou restaurant déjà en opération, et de les payer en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la dite compagnie;

Acquérir, posséder, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débentures ou garanties de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie;

Contracter des emprunts ou en assurer le remboursement en la manière déterminée par les directeurs de la compagnie, et en particulier, par l'émission de débentures et d'obligations comportant hypothèque sur tous ou partie des biens immeubles de la compagnie;

Faire toutes choses, exercer tous les pouvoirs, et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée sous le nom de "Mikado Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaire de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de janvier, 1915.

C. J. SIMARD,
4-4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du seize janvier 1915, constituant en corporation MM. Joseph Alexandre Besner, courtier ; Roch Thimoléon Beaudoin, notaire ; Gilbert Demers, contracteur; Joseph Hector Beauregard, employé civil et Louis Elzéar Beauregard, avocat de Montréal, dans les buts suivants:

De faire en général le commerce de liqueurs dans toutes ses branches et d'exploiter des hôtels et restaurants conformément à la loi des licences de la province de Québec et d'ajouter à ses hôtels et restaurants des salles pour le jeu de **chaussures, salles de billard** pool, **et salon de barbier, et** les exploiter et y faire le commerce de journaux et tabacs, cigares, cigarettes;

D'acquérir l'hôtel actuellement exploité en la cité de Montréal, sous le nom de "Saint Lawrence Hotel, Limited", au No 696 de la rue Notre-Dame Est, ainsi que sa licence, ses fournitures, ses liqueurs et ses marchandises, son "goodwill" et généralement tout l'actif du dit hôtel ainsi que tous autres hôtels et restaurants que la dite compagnie jugera à propos d'acquérir, dans l'intérêt de son commerce.

D'acquérir les biens immeubles nécessaires aux fins de la dite compagnie, y construire des hôtels et restaurants, les vendre et trafiquer de toutes façons ;

De faire tous les actes qui seront nécessaires pour permettre à la dite compagnie d'exercer les droits ci-dessus, sous le nom de "The Saint Lawrence Sea Port Hotel Company, Limited", avec un fonds social de dix mille piastres ($10,000.00) divisé en cent (100) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la dite ville de Maisonneuve.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de janvier 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
GAUTHIER & BEAUREGARD,
Procureurs des requérants. 4-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'Administrateur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seizième jour de janvier, 1915, constituant en corporation MM. Allany Cloutier et Albéric Cloutier, voyageurs de commerce, Léopold Bertrand, employé civil, Côme Damien Bertrand, marchand, et Jean Renaud, employé civil, de Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, construire, bâtir, ériger, gérer et exploiter des théâtres, salles d'opéra, salles de vues animées, salles de musique, jardins, salles d'assemblées, salles de club, cafés et restaurants, et exercer l'industrie de propriétaires et régisseurs de théâtres et tenir et donner des représentations théâtrales, des opéras, des vaudevilles et vues animées, et toutes autres expositions artistiques, entretiens et amusements de même nature, et organiser des troupes d'acteurs ou autres artistes pour les fins susdites, et louer leurs services à d'autres pour la compensation qui sera agrée;

Exercer l'industrie de pourvoyeurs pour des endroits d'amusements ou toute autre affaire qui pourrait être avantageusement exercée en rapport avec l'industrie de la compagnie, et établir, posséder, entretenir et conduire des hôtels, cafés, restaurants et étaux de rafraîchissements reliés aux entreprises de la compagnie, et les vendre, arrenter ou autrement en disposer;

Conclure des conventions avec toute personne, maisons ou compagnies au sujet de droits d'auteur, licences et droit de jouer ou donner des représentations ou productions de tout genre;

Acquérir par achat, bail ou autrement des immeubles de tous genres, et construire, ériger, altérer, réparer et occuper des édifices sur la dite propriété ainsi acquise, pour l'industrie de la compagnie, et les vendre, arrenter ou autrement en disposer, ou de toute partie d'icelle ou changer la désignation des dits édifices ou de toutes parties d'iceux pour des magasins, maisons d'habitation ou autres fins qui seront jugées dans l'intérêt de la compagnie.

Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, échanger, utiliser, réparer, vendre, arrenter et disposer de machineries, appareils, inventions ou choses qui seront trouvées utiles ou nécessaires à l'industrie de la compagnie;

Agir comme agent pour toute personne, maison ou compagnie engagée dans une entreprise semblable à celle de la compagnie, ou qui est engagée dans la manufacture, exploitation et commerce de toutes sortes d'accessoires nécessaires à l'industrie de la compagnie;

Produire de l'électricité pour les fins de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir toute industrie ou entreprise semblable ou en partie semblable à celle de la compagnei et la payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie;

Se fusionner avec toute autre compagnie, et promouvoir ou aider à promouvoir et devenir actionnaire dans toute compagnie exerçant une industrie en tout ou en partie semblable à celle de la présente compagnie, et conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute compagnie ou personne;

Prendre et acquérir, et détenir des actions et valeurs de toute autre compagnie, et les payer en deniers comptants, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie, et les vendre, réémettre ou autrement en disposer;

Vendre, arrenter ou autrement disposer de la propriété, industrie et franchise de la compagnie, ou toute partie de cette propriété, pour la compensation que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour les actions, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie;

Payer pour toute propriété, droits ou chose requises et achetées par la compagnie ou pour services rendus à la compagnie en parts acquittées et non sujettes à appel du capital-actions de la compagnie;

Accepter à compte d'actions les droits de M. Z. Renaud, Jr., de Montréal, sur certaines propriétés situées rue Mansfield, à Montréal, et portant les numéros civiques 100-102-104-106-108 et 110;

Les droits et privilèges demandés dans un paragraphe ne devront pas s'interpréter comme limitant les droits et privilèges contenus ou demandés dans un autre paragraphe.

Faire tous actes nécessaires pour atteindre les fins proposées par la compagnie, sous le nom de "Columbia Amusement, Limited", avec un fonds social de un million de piastres ($1,000,000.00), divisé en cent mille (100,000) actions de dix piastres ($10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de janvier, 1915.

C. J. SIMARD,
4-4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'Administrateur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 30ième jour de janvier 1915, constituant en corporation MM. Joseph Hercule Picard, restaurateur, Edmond Bray, commis, Précillia Daignault, épouse de Joseph Hercule Picard et par lui autorisée, Thomas Cusack, peintre, Joseph Augustin Faguy, électricien, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de place pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billards et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huîtres, salle à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs de liqueurs en gros et en détail;

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger, aliéner tous les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins de la compagnie et disposer des dits biens de toute façon; hypothéquer et engager de quelque manière que ce soit les biens immeubles de la compagnie;

Souscrire, accepter, endosser, négocier toutes lettres de change, billets promissoires, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, échange, louage ou autrement tout hôtel ou restaurant, déjà en opération, et spécialement l'hôtel actuellement exploité par J. Hercule Picard, au numéro 134 rue Saint-Rémi, Montréal, y compris la licence, fonds de commerce, l'achalandage, l'ameublement et tous autres accessoires, constituant le commerce d'hôtel en opération tel qu'actuellement exercé par le dit J. Hercule Picard et de les payer en argent ou en parts acquittées de la compagnie au prix à être déterminé par la dite compagnie;

Acquérir, posséder, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débentures ou garanties de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie;

Acheter, louer, détenir et acquérir tout commerce d'une nature semblable à celui exploité par la compagnie, soit en tout ou en partie, aussi toutes franchises et les payer soit en actions, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement;

Contracter des emprunts et en assurer le remboursement en la manière déterminée par les directeurs de la compagnie et en particulier, par l'émission de débentures et d'obligations comportant hypothèque sur tous ou partie des biens immeubles de la compagnie;

Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "Hôtel Turcot, Limitée", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour de janvier 1915.

C.-J. SIMARD,
6-4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'Administrateur de la province de Québec, des lettres patentes en date du trente janvier 1915, constituant en corporation MM. Joseph Isidore Chouinard, marchand ; Eugène Joseph Labrecque, comptable; Albert LaSalle, marchand; Toussaint LaSalle, commis; Joseph LaSalle, marchand de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer et faire le commerce de toutes sortes d'effets, articles et marchandises, et plus particulièrement toutes sortes de chaussures, et toutes sortes de pardessus en caoutchouc, cirage, vernis, et autres préparations pour les chaussures et le cuir, formes, formes brisées, tire-bottes, crochets, lacets, attaches, boucles et tous autres accessoires, et généralement exercer l'industrie de cordonniers et de marchands de chaussures, et manufacturer, acheter et vendre des bottes, souliers, cuir et articles en cuir de toutes sortes, et exercer toutes autres industries manufacturières ou non, reliées aux fins et objets ci-dessus énumérés, et que la compagnie jugera propre à atteindre les fins de cette compagnie;

Acquérir la clientèle, l'entreprise, les droits, terrains, propriétés et actif, et entreprendre la totalité ou une partie des obligations, contrats et engagements de l'industrie jusqu'à présent exercée par Oscar Rodolphe LaSalle, sous le nom de "F. X. LaSalle & Fils" comme industrie active et de toute autre personne, maison ou société et les payer en deniers comptants, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie ou autrement;

Acheter, prendre à son nom, acquérir, obtenir, utiliser, vendre, louer, céder, hypothéquer et transférer toute propriété mobilière, meubles, machines, marques de commerce, brevets, permis ou servitudes ou droits de brevets qui seront nécessaires ou opportuns pour atteindre les fins pour lesquelles la compagnie est constituée;

Ériger sur sa propriété les travaux, bâtiments, constructions, et faire des améliorations de toutes sortes, et exercer tous les privilèges, et faire tous actes requis ou nécessaires à l'accomplissement des entreprises de la compagnie;

Exercer toutes branches d'affaires se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée, et nécessaires à l'exercice profitable de l'industrie de la compagnie; prendre ou autrement acquérir et détenir des parts, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie;

Acquérir la clientèle, l'entreprise, les droits, propriété et actif et entreprendre la totalité ou une partie des obligations et engagements de toute personne ou maison engagée dans une entreprise identique à celle que la compagnie est autorisée à entreprendre, et les payer en deniers comptants, obligations, débentures, actions ou valeurs de la compagnie aux prix que fixeront les directeurs; acquérir par achat, loyer ou autrement, et détenir, hypothéquer, louer, vendre, toutes propriétés immobilières pouvant bénéficier directement ou indirectement à la compagnie, et ériger, altérer, réparer, et maintenir des bâtisses sur tous terrains dans lesquels la compagnie pourra avoir quelque intérêt, sous le nom de "F. X. LaSalle & Fils, Limitée", avec un fonds social de soixante-quinze mille dollars ($75,000.00), divisé en sept cent cinquante (750) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour de janvier, 1915.

C.-J.